Envoyé en préfecture le 30/06/2020
Reçu en préfecture le 30/06/2020
Affiché le
ID : 018-211802673-20200623-DEL31_2020-DE

DÉPARTEMENT DU CHER
ARRONDISSEMENT DE BOURGES
CANTON DE TROUY

MAIRIE de TROUY (Cher)

VILLE DE TROUY

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Objet :
Remise gracieuse de loyers commerciaux dus pendant la période de confinement liée à la lutte contre la Covid-19

Date de convocation
16 juin 2020

Date d'affichage
29 juin 2020

Nombre de conseillers

En exercice	27
Présents	27
Votants	27

L'an deux mille vingt le mardi 23 juin, le Conseil municipal s'est réuni à dix-huit heures trente à l'Espace Jean-Marie TRUCHOT en séance publique mais avec un effectif limité et adapté à la salle et au respect des mesures barrières liées au covid-19, sous la présidence de Monsieur Franck BRETEAU, Maire

Étaient présents : Mesdames et Messieurs Franck BRETEAU, Nadine MOREAU, Didier GEORGES, Rachel TANNEUR, Marc SOUDY, Béatrice RATELET, Stéphane DUFLOUX, Nathalie BERNIOT, Gérard SANTOSUOSSO, Caroline GUILLAUME, Didier GUICHARD, Nathalie IMBERT, Olivier MAUPETIT, Chrystelle TEXEIRA, Frédéric JOUBAUD, Anne-Marie FERREIRINHO, Morgan BAJOUE, Cécile FAUVET, Olivier GALOPIN, Alexandra CELLIER, Vincent BRIEND, Eliane NOYAT, Jean-Yves IMBERT, Philippe LE LOUARNE, Adeline TISSERAND, Philippe MOUTAUD, Agnès ROSE DA COSTA.

Lesquels forment la majorité des membres en exercice.

Madame Béatrice RATELET a été nommée secrétaire de la séance.

Considérant que les commerces de proximité jouent un rôle essentiel dans le tissu économique et social de la ville, par les produits de première nécessité qu'ils offrent à la population ;

Considérant qu'il y a lieu de ne pas pénaliser davantage la poursuite d'activité de ces professionnels du commerce, déjà fragilisés par la période de crise sanitaire actuellement traversée en raison du Covid-19 ;

Vu la loi n° 2020-290 du 23 mars 2020, permettant aux Collectivités Territoriales, de concrétiser avec assouplissement de certaines règles budgétaires habituelles, les mesures de soutien économiques et financières nécessaires, décrétées par le gouvernement dans le cadre du plan d'urgence sanitaire lié à la pandémie du Covid-19.

Considérant à ce titre que la ville souhaite appliquer en faveur de chaque commerçant et artisan locataire de murs communaux, le gel avec remise gracieuse de 2 mois de loyers concernés par la période de confinement ;

Entendu l'exposé de Monsieur le maire, le conseil municipal délibère et à l'unanimité :

- **APPROUVE** la remise gracieuse effectuée à hauteur de la répartition distinguée ci-dessous :
  - Loyer commercial courant du 01 au 31/03/2020 puis du 01 au 30/04/2020 au profit de Mme Laura CHOQUET, esthéticienne pour 360 € HT / mois ;
  - Loyer commerciaux courant du 17/04 au 16/05/2020 puis du 17/05 au 16/06/2020 au profit de M. Nicolas PAPIN, Charcutier-Traiteur pour 392 € HT / mois ;
  - Loyers commerciaux courant du 01 au 30/04/2020 puis du 01 au 31/05/2020 au profit de M. Saïd TAHOUA, épicerie Panier Sympa pour 784 € HT / mois ;

Envoyé en préfecture le 30/06/2020
Reçu en préfecture le 30/06/2020
Affiché le
ID : 018-211802673-20200623-DEL31_2020-DE

- Loyers commerciaux courant du 01 au 30/04/2020 puis du 01 au 31/05/2020 au profit de Mme Eliane HEULIN, Bar-café « le Féeliane » pour 550 € HT / mois

- **DIT** que le rattachement comptable et budgétaire de cette décision sera opéré à l'article 6574 du chapitre 65 des BP 2020 de chaque entité annexe concernée ; à savoir entités « BAR » et « BATIMENT COMMERCIAL », respectivement pour les sommes de 1 100 € HT puis 3 072 € HT.

Le Maire

Franck BRETEAU

Envoyé en préfecture le 30/06/2020
Reçu en préfecture le 30/06/2020
Affiché le
ID : 018-211802673-20200623-DEL32_2020-DE

DÉPARTEMENT DU CHER
ARRONDISSEMENT DE BOURGES
CANTON DE TROUY

MAIRIE de TROUY (Cher)

VILLE DE TROUY

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Objet :
Prime exceptionnelle à tous les agents à raison de 50€/agent

Date de convocation
16 juin 2020

Date d'affichage
29 juin 2020

Nombre de conseillers

En exercice	27
Présents	27
Votants	27

L'an deux mille vingt le mardi 23 juin, le Conseil municipal s'est réuni à dix-huit heures trente à l'Espace Jean-Marie TRUCHOT en séance publique mais avec un effectif limité et adapté à la salle et au respect des mesures barrières liées au covid-19, sous la présidence de Monsieur Franck BRETEAU, Maire.

Étaient présents : Mesdames et Messieurs Franck BRETEAU, Nadine MOREAU, Didier GEORGES, Rachel TANNEUR, Marc SOUDY, Béatrice RATELET, Stéphane DUFLOUX, Nathalie BERNIOT, Gérard SANTOSUOSSO, Caroline GUILLAUME, Didier GUICHARD, Nathalie IMBERT, Olivier MAUPETIT, Chrystelle TEXEIRA, Frédéric JOUBAUD, Anne-Marie FERREIRINHO, Morgan BAJOUE, Cécile FAUVET, Olivier GALOPIN, Alexandra CELLIER, Vincent BRIEND, Eliane NOYAT, Jean-Yves IMBERT, Philippe LE LOUARNE, Adeline TISSERAND, Philippe MOUTAUD, Agnès ROSE DA COSTA.

Lesquels forment la majorité des membres en exercice.

Madame Béatrice RATELET a été nommée secrétaire de la séance.

Conformément à l'article 88 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant statut de la fonction publique territoriale ;

Vu la loi de finances rectificative n° 2020-473 du 25 avril 2020, article 11 ;

Vu le décret n° 2020-570 du 14 mai 2020 relatif au versement d'une prime exceptionnelle à certains agents civils et militaires de la fonction publique de l'Etat et de la fonction publique territoriale soumis à des sujétions exceptionnelles pour assurer la continuité des services publics dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire déclaré pour faire face à l'épidémie de covid-19 ;

Monsieur le maire informe l'assemblée que le conseil municipal peut instituer une prime exceptionnelle COVID 19 de 1 000 € maximum à certains agents.

Le maire propose à l'assemblée d'instaurer la prime exceptionnelle COVID 19 dans la commune de TROUY afin de valoriser « un surcroît de travail significatif durant cette période » au profit des agents mentionnés ci-dessous particulièrement mobilisés dans le cadre de la lutte contre l'épidémie de covid-19 pour assurer la continuité des services publics.

Cette prime est instaurée selon les modalités suivantes :

- En raison de sujétions exceptionnelles, du surcroît significatif de travail en présentiel ou en télétravail, exercées par les agents techniques polyvalents, les agents de la mairie, (DGS, agents état civil, funéraires,...), les agents affectés à l'enfance et aux écoles ;

Envoyé en préfecture le 30/06/2020
Reçu en préfecture le 30/06/2020
Affiché le
ID : 018-211802673-20200623-DEL32_2020-DE

- Au regard du dévouement, de la réactivité et du volontariat dont les agents de la collectivité ont fait preuve tant pendant la période de confinement que celle de déconfinement et des sujétions suivantes :

    - changement des horaires hebdomadaires pour s'adapter à la crise ;
    - adaptabilité aux missions différentes de la fiche de poste habituelle ;
    - mise en place rapide du télétravail qui n'était pas encore instauré à Trouy.

Le montant de cette prime est plafonné à 50,00 € par agent pour tout le personnel de la collectivité.

Cette prime exceptionnelle sera versée en une seule fois en 2020. L'autorité territoriale fixera par arrêté :

- Les bénéficiaires parmi ceux définis par l'article 2 du décret 2020-570, au regard des modalités d'attribution définies par l'assemblée,
- Les modalités de versement (mois de paiement,...),
- Le montant alloué à chacun dans la limite du plafond fixé par l'assemblée.

Le conseil municipal délibère et à l'unanimité :

- **ADOPTE** la proposition de Monsieur le maire ;

- **APPROUVE** en conséquence l'inscription au budget primitif 2020 de la commune les dépenses découlant du versement de ladite prime exceptionnelle à hauteur de 50 €/agent en une seule fois.

Le Maire
Franck BRETEAU

Envoyé en préfecture le 30/06/2020
Reçu en préfecture le 30/06/2020
Affiché le
ID : 018-211802673-20200623-DEC33_2020-AU

DÉPARTEMENT DU CHER
ARRONDISSEMENT DE BOURGES
CANTON DE TROUY

MAIRIE de TROUY (Cher)

VILLE DE TROUY

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Objet :
Décision municipale :
État des subventions versées par avance au titre de 2020 à l'ES TROUY

Date de convocation
16 juin 2020

Date d'affichage
29 juin 2020

Nombre de conseillers

En exercice	27
Présents	27
Votants	27

L'an deux mille vingt le mardi 23 juin, le Conseil municipal s'est réuni à dix-huit heures trente à l'Espace Jean-Marie TRUCHOT en séance publique mais avec un effectif limité et adapté à la salle et au respect des mesures barrières liées au covid-19, sous la présidence de Monsieur Franck BRETEAU, Maire.

Étaient présents : Mesdames et Messieurs Franck BRETEAU, Nadine MOREAU, Didier GEORGES, Rachel TANNEUR, Marc SOUDY, Béatrice RATELET, Stéphane DUFLOUX, Nathalie BERNIOT, Gérard SANTOSUOSSO, Caroline GUILLAUME, Didier GUICHARD, Nathalie IMBERT, Olivier MAUPETIT, Chrystelle TEXEIRA, Frédéric JOUBAUD, Anne-Marie FERREIRINHO, Morgan BAJOUE, Cécile FAUVET, Olivier GALOPIN, Alexandra CELLIER, Vincent BRIEND, Eliane NOYAT, Jean-Yves IMBERT, Philippe LE LOUARNE, Adeline TISSERAND, Philippe MOUTAUD, Agnès ROSE DA COSTA.

Lesquels forment la majorité des membres en exercice.

Madame Béatrice RATELET a été nommée secrétaire de la séance.

Vu Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la loi n° 2020-290 du 23 mars 2020, portant Etat d'urgence sanitaire du pays et mesures de soutien économiques et financières parallèles avec assouplissement de certaines règles budgétaires habituelles, en vue de faire face à la pandémie du Covid-19 ;

Vu les difficultés de trésorerie auxquelles l'association locale l'ETOILE SPORTIVE DE TROUY (ES TROUY) est confrontée en raison de la crise sanitaire covid-19 laquelle a provoqué des pertes de recettes (annulation de festivités, non encaissement d'entrées payantes, sponsors..) ;

Vu la correspondance écrite de l'ES TROUY exposant à Monsieur le maire de TROUY l'ensemble des préjudices financiers émanant du Covid-19, auxquels il se retrouve confronté ;

Vu les mandats administratifs n° 441 du 30/04/2020 et n° 524 du 19/05/2020 pour respectivement 3 000 € puis 2 000 € émis au profit de l'ES TROUY, soit pour une somme totale de 5000 € ;

Vu l'avis favorable du bureau municipal en date du 8 juin 2020 ;

Considérant que le projet de budget primitif 2020 de la commune, qui sera présenté au vote de l'assemblée délibérante le 7 juillet prochain, prévoit une subvention à l'ES TROUY à hauteur de 6 000 € ;

Considérant que la formalisation des avances opérées par la ville a été permise par la loi susvisée et en accord avec la trésorière de la ville de TROUY ;

Considérant que les avances ainsi versées, l'ont été en référence avec la moyenne des subventions habituellement octroyées à l'ES TROUY ;

Envoyé en préfecture le 30/06/2020
Reçu en préfecture le 30/06/2020
Affiché le
ID : 018-211802673-20200623-DEC33_2020-AU

Entendu l'exposé de Monsieur le maire ;

Le conseil municipal :

- **PREND ACTE** du compte-rendu de la décision de versement des avances formalisées par les mandats administratifs du 30/04/2020 puis 19/05/2020 au profit de l'ES TROUY, pour les sommes respectives de 3 000 € puis 2 000 €, correspondant à 83% du montant total de la subvention annuelle qui sera proposée à hauteur de 6 000 € au cours de la prochaine séance du conseil municipal programmé le 7 juillet 2020 laquelle sera consacrée à l'adoption au budget principal 2020 de la ville ; article 6574 – chapitre 65 de la section de fonctionnement.

Le Maire

Franck BRETEAU



Envoyé en préfecture le 01/07/2020
Reçu en préfecture le 01/07/2020
Affiché le
ID : 018-211802673-20200623-DEC34_2020-AU

DÉPARTEMENT DU CHER
ARRONDISSEMENT DE BOURGES
CANTON DE TROUY

MAIRIE de TROUY (Cher)

VILLE DE TROUY

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Objet :
Décision municipale : Signature d'une convention pour l'opération « un masque pour tous »

Date de convocation
16 juin 2020

Date d'affichage
29 juin 2020

Nombre de conseillers

En exercice	27
Présents	27
Votants	27

L'an deux mille vingt le mardi 23 juin, le Conseil municipal s'est réuni à dix-huit heures trente à l'Espace Jean-Marie TRUCHOT en séance publique mais avec un effectif limité et adapté à la salle et au respect des mesures barrières liées au covid-19, sous la présidence de Monsieur Franck BRETEAU, Maire.

Étaient présents : Mesdames et Messieurs Franck BRETEAU, Nadine MOREAU, Didier GEORGES, Rachel TANNEUR, Marc SOUDY, Béatrice RATELET, Stéphane DUFLOUX, Nathalie BERNIOT, Gérard SANTOSUOSSO, Caroline GUILLAUME, Didier GUICHARD, Nathalie IMBERT, Olivier MAUPETIT, Chrystelle TEXEIRA, Frédéric JOUBAUD, Anne-Marie FERREIRINHO, Morgan BAJOUE, Cécile FAUVET, Olivier GALOPIN, Alexandra CELLIER, Vincent BRIEND, Eliane NOYAT, Jean-Yves IMBERT, Philippe LE LOUARNE, Adeline TISSERAND, Philippe MOUTAUD, Agnès ROSE DA COSTA.

Lesquels forment la majorité des membres en exercice.

Madame Béatrice RATELET a été nommée secrétaire de la séance.

Dans le cadre des actions municipales menées durant la crise sanitaire covid-19, monsieur le maire donne la parole à Monsieur Gérard SANTOSUOSSO, vice-président à la Communauté d'Agglomération de Bourges, afin que ce dernier rende compte des actions et dispositifs mis en place par Bourges Plus et notamment celle portant sur la commande de masques en tissu dit « grand public » dûment homologué, opération intitulée « un masque pour tous » qui a été proposée aux villes de l'agglomération via un groupement de commandes ;

La ville de Trouy a adhéré à ce dispositif et commandé pour ses habitants 4000 masques ;

Il expose les modalités de financements de ces masques dont une partie est prise en charge par Bourges Plus et une autre partie par l'Etat ;

Il indique que le coût final pour la collectivité est de 0.50 € l'unité soit une commande de 2 000 € pour 4 000 masques ;

Entendu l'exposé de Monsieur Gérard SANTOSUOSSO, le conseil municipal :

- **PREND ACTE** de cette action qui fera l'objet de la signature d'une convention entre Monsieur le maire de Trouy et Monsieur le Président de la communauté d'agglomération de Bourges Plus.

Le Maire
Franck BRETEAU

N° DEC34_2020

Envoyé en préfecture le 30/06/2020
Reçu en préfecture le 30/06/2020
Affiché le
ID : 018-211802673-20200623-DEC35_2020-AU

DÉPARTEMENT DU CHER
ARRONDISSEMENT DE BOURGES
CANTON DE TROUY

MAIRIE de TROUY (Cher)

VILLE DE TROUY

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Objet :
Décision municipale : Renouvellement du mandat « mon terrain idéal » référencé consultation n° 23-2019

Date de convocation
16 juin 2020

Date d'affichage
29 juin 2020

Nombre de conseillers

En exercice	27
Présents	27
Votants	27

L'an deux mille vingt le mardi 23 juin, le Conseil municipal s'est réuni à dix-huit heures trente à l'Espace Jean-Marie TRUCHOT en séance publique mais avec un effectif limité et adapté à la salle et au respect des mesures barrières liées au covid-19, sous la présidence de Monsieur Franck BRETEAU, Maire.

Étaient présents : Mesdames et Messieurs Franck BRETEAU, Nadine MOREAU, Didier GEORGES, Rachel TANNEUR, Marc SOUDY, Béatrice RATELET, Stéphane DUFLOUX, Nathalie BERNIOT, Gérard SANTOSUOSSO, Caroline GUILLAUME, Didier GUICHARD, Nathalie IMBERT, Olivier MAUPETIT, Chrystelle TEXEIRA, Frédéric JOUBAUD, Anne-Marie FERREIRINHO, Morgan BAJOUE, Cécile FAUVET, Olivier GALOPIN, Alexandra CELLIER, Vincent BRIEND, Eliane NOYAT, Jean-Yves IMBERT, Philippe LE LOUARNE, Adeline TISSERAND, Philippe MOUTAUD, Agnès ROSE DA COSTA.

Lesquels forment la majorité des membres en exercice.

Madame Béatrice RATELET a été nommée secrétaire de la séance.

Vu le Code de la Commande Publique ;

Vu Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu l'opération « Résidences seniors » et son budget annexe ;

Vu les MAPA confiant la maîtrise d'œuvre à la SAS NEUILLY et les travaux à AXIROUTE pour la réalisation de la viabilisation du lotissement communal dénommé « Champ de la Pâture » composé de 7 logements sociaux et de 7 parcelles à construire ;

Vu la consultation référencée N° 23-2019 portant sur « la vente des lots du lotissement communal Champ de la Pâture » ;

Vu la délibération n° 139b-2019 du 19/11/2019 par laquelle le conseil municipal a pris acte de l'attribution à MONTERRAINIDEAL, agence de Saint-Doulchard, représenté par Monsieur Alain MOREAU, un mandat avec exclusivité pour une durée de 6 mois à compter du 14/10/2019 sur le lot n° 1, fixant le prix de vente honoraires inclus à hauteur de 3 000 € TTC ;

Considérant que ledit contrat est arrivé à échéance au 14/04/2020 en pleine période de confinement durant la crise sanitaire covid-19 ;

Considérant qu'il y a lieu de renouveler le mandat à MONTERRAINIDEAL, agence de Saint-Doulchard, représentée par Monsieur Alain MOREAU, afin que ce dernier puisse procéder à la vente du lot n° 1 qui lui a été confiée ;

Considérant que Monsieur Alain MOREAU a également vendu pour le compte de la commune deux lots (n° 3 et n° 5) et que le lot n° 4 est en cours de l'être ;

Envoyé en préfecture le 30/06/2020
Reçu en préfecture le 30/06/2020
Affiché le
ID : 018-211802673-20200623-DEC35_2020-AU

Vu la proposition de renouvellement du mandat pour une durée de 12 mois à compter du 8 juin 2020 ;

Vu le mandat n° 1153 formalisant ce renouvellement signé entre Monsieur le maire de TROUY et MONTERRAINIDEAL, agence de Saint-Doulchard, représentée par Monsieur Alain MOREAU, le 8 juin 2020 dans le cadre de la consultation référencée n° 23-2019 ;

Entendu l'exposé de Monsieur le maire,

Le conseil municipal :

- **PREND ACTE** de la présente décision relative à la consultation référencée N° 23-2019 « vente des lots du lotissement communal Champ de la Pâture » portant :

  - Renouvellement du mandat à MONTERRAINIDEAL, agence de Saint-Doulchard, représentée par Monsieur Alain MOREAU, avec exclusivité sur 12 mois sur le lot n° 1 dont le prix de vente à 30 960 € TVA incluse hors droits d'enregistrement, dont 3 000 € TTC d'honoraires ;
  - Maintien de la possibilité de confier la vente des lots restant libres à ce jour, à ladite agence si la Ville ne parvient pas à les vendre et ce, dans le respect du seuil des marchés à procédure adaptée et des seuils réglementaires de publicité ;

Le Maire

Franck BRETEAU



Envoyé en préfecture le 30/06/2020
Reçu en préfecture le 30/06/2020
Affiché le
ID : 018-211802673-20200623-DEC36_2020-AU

DÉPARTEMENT DU CHER
ARRONDISSEMENT DE BOURGES
CANTON DE TROUY

MAIRIE de TROUY (Cher)

VILLE DE TROUY

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Objet :
Décision municipale :
Liste des marchés conclus en 2019

Date de convocation
16 juin 2020

Date d'affichage
29 juin 2020

Nombre de conseillers
En exercice 27
Présents 27
Votants 27

L'an deux mille vingt le mardi 23 juin, le Conseil municipal s'est réuni à dix-huit heures trente à l'Espace Jean-Marie TRUCHOT en séance publique mais avec un effectif limité et adapté à la salle et au respect des mesures barrières liées au covid-19, sous la présidence de Monsieur Franck BRETEAU, Maire.

Étaient présents : Mesdames et Messieurs Franck BRETEAU, Nadine MOREAU, Didier GEORGES, Rachel TANNEUR, Marc SOUDY, Béatrice RATELET, Stéphane DUFLOUX, Nathalie BERNIOT, Gérard SANTOSUOSSO, Caroline GUILLAUME, Didier GUICHARD, Nathalie IMBERT, Olivier MAUPETIT, Chrystelle TEXEIRA, Frédéric JOUBAUD, Anne-Marie FERREIRINHO, Morgan BAJOUE, Cécile FAUVET, Olivier GALOPIN, Alexandra CELLIER, Vincent BRIEND, Eliane NOYAT, Jean-Yves IMBERT, Philippe LE LOUARNE, Adeline TISSERAND, Philippe MOUTAUD, Agnès ROSE DA COSTA.

Lesquels forment la majorité des membres en exercice.

Madame Béatrice RATELET a été nommée secrétaire de la séance.

Conformément à l'article 107 du décret n° 2016-360, les acheteurs publics doivent publier chaque année une liste d'informations relatives aux marchés conclus l'année précédente et aux modifications de marchés apportées.

Monsieur le maire porte à la connaissance du conseil municipal cette liste établie dans les conditions définies par un arrêté du Ministre chargé de l'économie ;

Le conseil municipal :

- **PREND ACTE** du rapport annuel 2019 des marchés publics (MAPA), des consultations (contrats), tel que ci-après, lequel sera affiché en mairie et publié sur le site Internet de la ville de Trouy.

Le Maire
Franck BRETEAU

Envoyé en préfectura le 30/06/2020
Reçu en préfecture le 30/06/2020
Affiché le
ID : 018-211802673-20200623-DEC36_2020-AU

LISTE DES MARCHÉS CONCLUS EN 2019

Tranches	Objet	Date	Attributaire	Code postal
	MARCHES DE SERVICES			
	MAPA N° 02-2019 Maitrise d'oeuvre "Rénovation BAR-TABAC-PRESSE LE SAINT MICHEL"	16/01/2019	ARC MAITRISE D'OEUVRE	18
	MAPA N° 03-2019 BIS Opération de rénovation BAR-TABAC- PRESSE LE SAINT MICHEL mission SPS & diagnostic immobilier		Cabinet VERLIAT	18
	MAPA N° 03-2019 TER Opération de rénovation BAR-TABAC- PRESSE LE SAINT MICHEL mise en location & missions diagnostic immobilier			
	MAPA N° 10-2019 Assistance à l'organisation d'un appel public à la concurrence pour marché assurance		*MARCHÉ ANNULÉ*	
	MARCHES DE FOURNITURES			
	MAPA N° 07-2019 Panneaux de signalisation verticale	02/06/2019	LACROIX SIGNALISATION	44
	MAPA N° 15-2019 fourniture papier et enveloppe à entête (Mairie & CCAS)		DACTYL COPIE	18
	MAPA N° 14-2019 Signalisation routière horizontale		*MARCHÉ INFRUCTUEUX*	
	MAPA N° 20-2019 signalisation routière horizontale	10/12/2019	SIGNANET	58
0 à 25 000 € HT				
	MARCHES DE FOURNITURES ET DE SERVICES			
	MAPA N° 01-2019 Renouvellement photocopieurs		*MARCHE INFRUCTUEUX*	
	MAPA N° 04-2019 Refonte du site internet de la ville de Trouy	21/05/2019	ROMAIN GUILLAUME	18
	MAPA N° 05-2019 Panneau lumineux		*MARCHE INFRUCTUEUX*	
	MAPA N° 13-2019 Renouvellement photocopieurs mairie	24/09/2019	BUREAUTIQUE DIFFUSION	18
	MAPA N° 22-2019 Panneau lumineux d'affichage électronique pour Trouy Bourg		LUMIPLAN	75
	MARCHES DE TRAVAUX			
	MAPA N° 08-2019 Rénovation des façadesdu bâtiment 14 ave des anciens combattants	25/03/2019	SAS SN TPE	18
	MAPA N° 09-2019 Réhabilitation de la toiture du bâtiment 14 ave des anciens combattants	06/06/2019	EURL LE MOIGNE	18
	MAPA N° 11-2019 Travaux de désamiantage "opération de rénovation du Bar-Tabac-Presse"	02/04/2019	DB CENTRE	
	MAPA N° 12-2019 Reprise de la toiture de la véranda après travaux de désamiantage	02/04/2019	EURL LE MOIGNE	18

Envoyé en préfecture le 30/06/2020
Reçu en préfecture le 30/06/2020
Affiché le
ID : 018-211802673-20200623-DEC36_2020-AU

	MARCHES DE SERVICES			
	MAPA N° 16-2019 Production, conditionnement et livraison de repas en liaison froide, en direction restaurants scolaires et du Centre de Loisirs	10/12/19	ANSAMBLE	18
	MAPA N° 18-2019 Entretien et maintenance des installations thermiques	10/12/19	DALKIA	18
	MAPA N° 19-2019 Energie		EDF Commerce Grand Centre	37
	MAPA N° 23-2019 Vente de biens immobiliers communaux à des agents immobiliers	19/11/19	Monterralnideal - Transaxeo	18
	MARCHES DE TRAVAUX			
25 000 à 89 999 €	**MAPA N° 21-2019 Création d'un jardin pédagogique sur le site du Château Rozé**			
	LOT 1 - Animation de la structure		*lot non encore attribué*	
	LOT 2 - Assistance à maître d'ouvrage pour l'aménagement paysager	17/03/2020	Mme Claire-Hélène DELOUVEE	58
	LOT 3 - Maîtrise d'oeuvre	17/03/2020	Cabinet Carré d'Arche	18
	LOT 4 - Toilettes sèches		*lot non encore attribué*	
	LOT 5 - DIAGNOSTIC AMIANTE		CTI	45
	LOT 6 - DIAGNOSTIC PLOMB		CTI	45
	LOT 7 - DAT		*infructueux*	
	LOT 8 - MISSION SPS		Cabinet VERLIAT	16
	LOT 9 - MISSION CTC		VERITAS	18
	MARCHES DE SERVICES			
	MAPA N° 17-2019 ASSURANCE	10/12/2019		
	LOT 1 - Dommage aux biens		SMACL	79
	LOT 2 - Responsabilité civile générale et défense recours		SMACL	79
	LOT 3 - Flotte automobile		SMACL	79
	LOT 4 - Protection juridique générale		SMACL	79
	LOT 5 - Risques statutaires des agents CNRACL et IRCANTEC		CNP	75
	MARCHES DE TRAVAUX			
	MAPA N° 03-2019 Opération de rénovation du BAR-TABAC-PRESSE PHASE 1 "commerce"			
	LOT 1 - VRD		DE ABREU SPI	18
	LOT 2 - GROS OEUVRE (démolitions-maçonnerie-réseau)		DE ABREU SPI	18
	LOT 3 - OSSATURE BOIS - BARDAGE		SP CONSTRUCTION BOIS	
	LOT 4 - ZINGUERIE		EURL LE MOIGNE	18
	LOT 5 - MENUISERIES EXTERIEURES - PORTES ET FERMETURES		PLASTIFERM	18
	LOT 6 - MENUISERIES INTERIEURES		SARL DA COSTA	18
	LOT 7 - SERRURERIE		MIROITERIE DU BERRY	3
90 000 à 221 000 €	LOT 8 - ISOLATION PLAQUISTERIE		SARL DA COSTA	18
	LOT 9 - ELECTRICITE-CEI-VMC		MATELEC	18
	LOT 10 - PLOMBERIE SANITAIRES		CLIMATEC SERVICES	18
	LOT 11 - CHAUFFAGE AEROTHERMIE		AB CLIMATISATION	18
	LOT 12 - REVETEMENTS COLLES (CARRELAGE)		SOLS DU BERRY	18
	LOT 13 - PEINTURES		PEINTURES ET COULEURS DU BERRY	18
	MAPA N° 03-2019 Opération de rénovation du BAR-TABAC-PRESSE PHASE 2 "logement"			
	LOT 1 - DEMOLITIONS		DB CENTRE	18
	LOT 2 - TOITURE - CHARPENTE - COUVERTURE		EURL LE MOIGNE	18
	LOT 3 - MENUISERIES EXTERIEURES - SERRURERIE		PLASTIFERM	18
	LOT 4 - MENUISERIES INTERIEURES		SARL DA COSTA	18
	LOT 5 - ISOLATION PLAQUISTERIE		SARL DA COSTA	18
	LOT 6 - ELECTRICITE-CEI-VMC		MATELEC	18
	LOT 7 - PLOMBERIE SANITAIRES		CLIMATEC SERVICES	18
	LOT 8 - PEINTURES		PEINTURES ET COULEURS DU BERRY	18
	LOT 9 - REVETEMENTS DE SOL		SOLS DU BERRY	18

Envoyé en préfecture le 30/06/2020
Reçu en préfecture le 30/06/2020
Affiché le
ID : 018-211802673-20200623-DEC37_2020-AU

DÉPARTEMENT DU CHER
ARRONDISSEMENT DE BOURGES
CANTON DE TROUY

MAIRIE de TROUY (Cher)

VILLE DE TROUY

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Objet :
Décision municipale :
Avenant n° 2 au MAPA N° AP/03-2018 portant sur « la fourniture et livraison des carburants et fioul domestique en vrac »

Date de convocation
16 juin 2020

Date d'affichage
29 juin 2020

Nombre de conseillers

En exercice	27
Présents	27
Votants	27

L'an deux mille vingt le mardi 23 juin, le Conseil municipal s'est réuni à dix-huit heures trente à l'Espace Jean-Marie TRUCHOT en séance publique mais avec un effectif limité et adapté à la salle et au respect des mesures barrières liées au covid-19, sous la présidence de Monsieur Franck BRETEAU, Maire.

Étaient présents : Mesdames et Messieurs Franck BRETEAU, Nadine MOREAU, Didier GEORGES, Rachel TANNEUR, Marc SOUDY, Béatrice RATELET, Stéphane DUFLOUX, Nathalie BERNIOT, Gérard SANTOSUOSSO, Caroline GUILLAUME, Didier GUICHARD, Nathalie IMBERT, Olivier MAUPETIT, Chrystelle TEXEIRA, Frédéric JOUBAUD, Anne-Marie FERREIRINHO, Morgan BAJOUE, Cécile FAUVET, Olivier GALOPIN, Alexandra CELLIER, Vincent BRIEND, Eliane NOYAT, Jean-Yves IMBERT, Philippe LE LOUARNE, Adeline TISSERAND, Philippe MOUTAUD, Agnès ROSE DA COSTA.

Lesquels forment la majorité des membres en exercice.

Madame Béatrice RATELET a été nommée secrétaire de la séance.

Vu la délibération du 15/09/2015 par laquelle le conseil municipal a approuvé son adhésion au GIP Centrale d'achat APPROLYS ;

Vu la demande des services municipaux, sur avis favorable du maire et du bureau municipal, de se rattacher au marché passé par Approlys Centr'Achats correspondant à l'accord cadre portant sur « la fourniture et la livraison de carburants et fioul domestique en vrac » référencé MS4 LOT 1 pour les départements du Cher et du Loiret ;

Vu la délibération n° 105-2018 du 13/11/2018 du conseil municipal prenant acte du compte-rendu de la décision de se rattacher au marché portant sur « la fourniture et la livraison de carburants et fioul domestique en vrac » passé par Approlys Centr'Achats, référencé AP/03-2018 pour la période du 1er octobre 2018 jusqu'au 31 août 2019 dont le titulaire est la société CALDEO sise à SAINT-JEAN DE BRAYE (45).

Vu les courriers des 28/04 et 2/06/2020 d'Approlys Centr'Achats, mettant à disposition l'avenant n°2 Lot 1 « fourniture et livraison de carburants et de fioul en domestique en vrac » pour les membres d'Approlys sur les départements du Cher et du Loiret et portant prolongation du délai d'exécution au 30/11/2020 au lieu du 31/08/2020 ;

Vu le Code de la Commande Publique ;

Vu Code Général des Collectivités Territoriales ;

Envoyé en préfecture le 30/06/2020
Reçu en préfecture le 30/06/2020
Affiché le
ID : 018-211802673-20200623-DEC37_2020-AU

Considérant que cet avenant n° 2 a pour objet de transférer à la COMPAGNIE PETROLIERE DE L'OUEST SAS à NANTES à compter du 1er avril 2020, l'activité de commercialisation et de distribution d'énergies diversifiées ainsi que des produits pétroliers que la société CALDEO exerce sur les départements du Cher (18) de l'Eure et Loir (28), du Loir-et-Cher (41) et du Loiret (45) ;

Entendu l'exposé de Monsieur le maire ;

Conformément aux articles L. 2122-2, L. 2122-22, L. 2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales, il vous est donné communication, comme prescrit, de la décision que Monsieur le maire a été amené à prendre depuis la dernière séance du 3 mars 2020 ;

Le conseil municipal :

- **PREND ACTE** du compte-rendu de la présente décision portant sur l'avenant n° 2 au MAPA AP/03-2018 relatif à « la fourniture et la livraison de carburants et fioul domestique en vrac » passé ente Approlys Centr'Achats et la société CALDEO, confiant l'activité de commercialisation à la compagnie CPO (44) pour la période à compter du 1er avril 2020, la durée d'exécution du marché allant jusqu'au 30 novembre 2020.

Le Maire

Franck BRETEAU

Envoyé en préfecture le 30/06/2020
Reçu en préfecture le 30/06/2020
Affiché le
ID : 018-211802673-20200623-DEC38_2020-AU

DÉPARTEMENT DU CHER
ARRONDISSEMENT DE BOURGES
CANTON DE TROUY

MAIRIE de TROUY (Cher)

VILLE DE TROUY

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Objet :
Décision municipale :
MAPA N° 21-2019 (lots n° 5 à 9) – JARDIN PÉDAGOGIQUE CHATEAU ROZÉ

Date de convocation
16 juin 2020

Date d'affichage
29 juin 2020

Nombre de conseillers

En exercice	27
Présents	27
Votants	27

L'an deux mille vingt le mardi 23 juin, le Conseil municipal s'est réuni à dix-huit heures trente à l'Espace Jean-Marie TRUCHOT en séance publique mais avec un effectif limité et adapté à la salle et au respect des mesures barrières liées au covid-19, sous la présidence de Monsieur Franck BRETEAU, Maire.

Étaient présents : Mesdames et Messieurs Franck BRETEAU, Nadine MOREAU, Didier GEORGES, Rachel TANNEUR, Marc SOUDY, Béatrice RATELET, Stéphane DUFLOUX, Nathalie BERNIOT, Gérard SANTOSUOSSO, Caroline GUILLAUME, Didier GUICHARD, Nathalie IMBERT, Olivier MAUPETIT, Chrystelle TEXEIRA, Frédéric JOUBAUD, Anne-Marie FERREIRINHO, Morgan BAJOUE, Cécile FAUVET, Olivier GALOPIN, Alexandra CELLIER, Vincent BRIEND, Eliane NOYAT, Jean-Yves IMBERT, Philippe LE LOUARNE, Adeline TISSERAND, Philippe MOUTAUD, Agnès ROSE DA COSTA.

Lesquels forment la majorité des membres en exercice.

Madame Béatrice RATELET a été nommée secrétaire de la séance.

Vu le Code de la Commande Publique ;

Vu Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la délibération N° 145-2019 du 10 décembre 2019, par laquelle le conseil municipal a donné délégation au maire pour exercer un certain nombre d'attributions en son nom et notamment en son alinéa 4° *« de prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et accords-cadres de travaux, de fournitures et de services qui peuvent être passés sans formalités préalables en raison de leur montant, lorsque les crédits sont inscrits au Budget, d'un montant inférieur à 214 000 € HT à compter du 1er janvier, ainsi que toutes modifications en cours d'exécution du marché dans la limite des hypothèses et cas définis dans les décrets de 2016 relatifs aux marchés publics et du nouveau Code de la commande publique et selon la date d'engagement du marché, dès lors que les crédits inscrits aux budgets de la Commune général et annexes peuvent couvrir les dépenses supplémentaires éventuelles en découlant » ;*

Vu la délibération n° 70-2019 en date du 21/05/2019 par laquelle du conseil municipal a approuvé le projet de **« Création d'un jardin pédagogique au sein du parc du Château Rozé à Trouy »** pour un montant total prévisionnel de 130 650 € HT et autorisé en conséquence Monsieur le maire à solliciter une subvention de 104 520 €, au titre de la mise en œuvre de la Stratégie Locale de Développement du Groupe d'Action Locale (GAL) LEADER du pays de Bourges dans le cadre de la programmation du Fonds Européen Agricole pour le Développement Rural (FEADER) 2014-2020 ;

Considérant que la constitution du dossier de demande de subvention nécessite plusieurs justificatifs et notamment des devis détaillés ;

Envoyé en préfecture le 30/06/2020
Reçu en préfecture le 30/06/2020
Affiché le
ID : 018-211802673-20200623-DEC38_2020-AU

Vu la nécessité de procéder à une consultation pour avoir recours aux compétences adéquates à la réalisation et à la progression du projet et notamment en priorité une maîtrise d'œuvre et une assistance d'un paysagiste pour l'aménagement futur du jardin et du parc ;

Vu le montant estimé du marché, inférieur à 40 000 € HT dont le seuil estimé relève des **M**archés **A** **P**rocédure **A**daptée dit MAPA ;

Vu la consultation référencée N° 21-2019 portant sur le projet de **« Création d'un jardin pédagogique au sein du parc du Château Rozé à Trouy »** effectuée en octobre et novembre 2019 pour les lots 1 à 4 ;

Vu la décision n° 16-2020 du 3 mars 2020 portant sur la décision d'attribution des lots n° 2 et 3 relatifs aux missions d'assistance à maître d'ouvrage pour l'aménagement paysager et de maîtrise d'œuvre ;

Considérant que la consultation référencée N° 21-2019 comprend également les lots n° 5 à 9 visant essentiellement sur les diagnostics avant travaux, les missions SPS et CTC ;

Vu les lettres de consultations en date du 1er avril 2020 adressées à six candidats susceptibles de soumissionner ;

Vu les offres reçues, leur analyse et le procès-verbal de la commission MAPA N° 21-2019 du 25/05/2020 ;

Vu la proposition de retenir les offres de CTI environnement, du cabinet VERLIAT et du bureau VERITAS ;

Vu l'acceptation des offres, en date du 28 mai 2020, par le maire en exercice lesquelles ont été dûment notifiées ;

Conformément aux articles L. 2122-2, L. 2122-22, L. 2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales, il vous est donné communication, comme prescrit, de la décision que Monsieur le maire a été amené à prendre depuis la dernière séance du 03/03/2020 ;

Entendu l'exposé de Monsieur le maire, le conseil municipal :

- **PREND ACTE** de l'attribution des lots n° 5 à 9 ainsi qu'il suit :

LOTS	INTITULE DU LOT	CANDIDATS CONSULTES	Offre € HT	Offre € TTC
5 à 7	DIAG AMIANTE + PLOMB	CTI (45)	502,50	603,00
8	MISSION SPS	CABINET VERLIAT (18)	972,00	1 166,40
9	MISSION CTC	VERITAS (18)	1 200,00	1 440,00

Le Maire
Franck BRETEAU

Envoyé en préfecture le 30/06/2020
Reçu en préfecture le 30/06/2020
Affiché le
ID : 018-211802673-20200623-DEC39_2020-AU

DÉPARTEMENT DU CHER
ARRONDISSEMENT DE BOURGES
CANTON DE TROUY

VILLE DE TROUY

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Objet :
Décision municipale :
Rendu compte de l'acte modificatif du MAPA N° 01-2020 : acte modificatif

Date de convocation
16 juin 2020

Date d'affichage
29 juin 2020

Nombre de conseillers

En exercice	27
Présents	27
Votants	27

L'an deux mille vingt le mardi 23 juin, le Conseil municipal s'est réuni à dix-huit heures trente à l'Espace Jean-Marie TRUCHOT en séance publique mais avec un effectif limité et adapté à la salle et au respect des mesures barrières liées au covid-19, sous la présidence de Monsieur Franck BRETEAU, Maire.

Étaient présents : Mesdames et Messieurs Franck BRETEAU, Nadine MOREAU, Didier GEORGES, Rachel TANNEUR, Marc SOUDY, Béatrice RATELET, Stéphane DUFLOUX, Nathalie BERNIOT, Gérard SANTOSUOSSO, Caroline GUILLAUME, Didier GUICHARD, Nathalie IMBERT, Olivier MAUPETIT, Chrystelle TEXEIRA, Frédéric JOUBAUD, Anne-Marie FERREIRINHO, Morgan BAJOUE, Cécile FAUVET, Olivier GALOPIN, Alexandra CELLIER, Vincent BRIEND, Eliane NOYAT, Jean-Yves IMBERT, Philippe LE LOUARNE, Adeline TISSERAND, Philippe MOUTAUD, Agnès ROSE DA COSTA.

Lesquels forment la majorité des membres en exercice.

Madame Béatrice RATELET a été nommée secrétaire de la séance.

Vu la décision municipale portée à la connaissance du conseil municipal du 03 mars 2020, concernant l'attribution du MAPA n° 01-2020 en date du 25/02/2020, portant sur «le renouvellement des équipements informatiques de la mairie et leur maintenance» à QUADRIA (18230 SAINT-DOULCHARD) pour un montant total HT de 36 482.82 € réparti ainsi qu'il suit :

- 19 309.70 € HT soit 23 171.64 € TTC pour la fourniture et l'installation des équipements et logiciels ;
- 8 586.56 € HT soit 10 303.87 € TTC pour la maintenance annuelle soit pour 2 ans de 17 173.12 € HT soit 20 607.74 € TTC.

Vu le Code de la Commande Publique en vigueur au 1er avril 2019 dont les parties législative et réglementaire ont été codifiées au journal officiel du 5/12/2018 ;

Vu Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la délibération N° 145-2019 du 10 décembre 2019, par laquelle le conseil municipal a donné délégation au maire pour exercer un certain nombre d'attributions en son nom et notamment en son alinéa 4° *« de prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et accords-cadres de travaux, de fournitures et de services qui peuvent être passés sans formalités préalables en raison de leur montant, lorsque les crédits sont inscrits au Budget, d'un montant inférieur à 214 000 € HT à compter du 1er janvier 2020 (221 000 € HT jusqu'au 31/12/2019) , ainsi que toutes modifications en cours d'exécution du marché dans la limite des hypothèses et cas définis dans les décrets de 2016 relatifs aux marchés publics et du nouveau Code de la commande publique et selon la date d'engagement du marché, dès lors que les crédits inscrits aux budgets de la commune général et annexes peuvent couvrir les dépenses supplémentaires éventuelles en découlant » ;*

Considérant que l'ensemble des équipements devait initialement être livré et configuré courant avril 2020 ;

Envoyé en préfecture le 30/06/2020
Reçu en préfecture le 30/06/2020
Affiché le
ID : 018-211802673-20200623-DEC39_2020-AU

Considérant l'épisode exceptionnel de confinement sanitaire lié au Covid-19, ayant remis en cause cette planification prévisionnelle ;

Considérant que, après la période de déconfinement progressive débutée au 11/05/2020, la société QUADRIA a passé commande de la marchandise et est en mesure d'effectuer ladite prestation à partir du 15/06/2020 ;

Etant donné que cette prestation doit désormais être repoussée à mi-septembre 2020, pour des raisons pratiques inhérentes à l'organisation des services de la ville de TROUY, qui doit s'adapter aux nombreux impondérables faisant suite à la mise en place du nouveau conseil municipal et à la crise sanitaire liée au Covid-19 ;

Il est proposé de recourir à un acte modificatif, dans l'intérêt de ne pas pénaliser économiquement le titulaire du MAPA, en introduisant dans la partie « règlementation financière du MAPA », le versement par acompte, en vue de permettre à la ville, de rémunérer d'une part la société QUADRIA sur la livraison physique du matériel et des logiciels à compter de juin 2020, pour la somme de 14 309.70 € HT ou 17 171.64 € TTC, puis d'autre part, de verser le solde faisant suite aux prestations d'installation, de mise en service et de formation.

Le présent acte modificatif introduit également une modification des délais d'échéances contractuelles, s'agissant que la maintenance de ces nouveaux équipements interviendra après la mise en service effective de ces nouveaux équipements et que les contrats de maintenance alors assortis, débuteront après celle-ci résiliant par conséquent et de plein droit l'exécution des précédents contrats de maintenance en vigueur jusqu'à présent ;

Conformément aux articles L. 2122-2, L. 2122-22, L. 2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales, il vous est donné communication, comme prescrit, de la décision que Monsieur le maire a été amené à prendre depuis la dernière séance du 03/03/2020 ;

Le conseil municipal :

- **PREND ACTE** du compte-rendu de l'acte modificatif n° 1 que le maire a été amené à adopter et signer le 27/05/2020 avec la société QUADRIA (18230 SAINT-DOULCHARD), dans le cadre du déroulement pratique et financier occasionné par la crise sanitaire du Covid-19, concernant le MAPA n° 01-2020 portant sur **«le renouvellement des équipements informatiques de la mairie et leur maintenance»,** notifié le 25/02/2020 pour un montant total HT de 36 482.82 €.

Le Maire

Franck BRETEAU

Envoyé en préfecture le 30/06/2020
Reçu en préfecture le 30/06/2020
Affiché le
ID : 018-211802673-20200623-DEC40_2020-AU

DÉPARTEMENT DU CHER
ARRONDISSEMENT DE BOURGES
CANTON DE TROUY

MAIRIE de TROUY (Cher)

VILLE DE TROUY

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Objet :
Décision municipale :
MAPA n° 02-2020

Date de convocation
16 juin 2020

Date d'affichage
29 juin 2020

Nombre de conseillers
En exercice 27
Présents 27
Votants 27

L'an deux mille vingt le mardi 23 juin, le Conseil municipal s'est réuni à dix-huit heures trente à l'Espace Jean-Marie TRUCHOT en séance publique mais avec un effectif limité et adapté à la salle et au respect des mesures barrières liées au covid-19, sous la présidence de Monsieur Franck BRETEAU, Maire.

Étaient présents : Mesdames et Messieurs Franck BRETEAU, Nadine MOREAU, Didier GEORGES, Rachel TANNEUR, Marc SOUDY, Béatrice RATELET, Stéphane DUFLOUX, Nathalie BERNIOT, Gérard SANTOSUOSSO, Caroline GUILLAUME, Didier GUICHARD, Nathalie IMBERT, Olivier MAUPETIT, Chrystelle TEXEIRA, Frédéric JOUBAUD, Anne-Marie FERREIRINHO, Morgan BAJOUE, Cécile FAUVET, Olivier GALOPIN, Alexandra CELLIER, Vincent BRIEND, Eliane NOYAT, Jean-Yves IMBERT, Philippe LE LOUARNE, Adeline TISSERAND, Philippe MOUTAUD, Agnès ROSE DA COSTA.

Lesquels forment la majorité des membres en exercice.

Madame Béatrice RATELET a été nommée secrétaire de la séance.

Vu l'ordonnance N° 2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

Vu le décret N° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

Vu les modalités de modification des contrats et marchés publics en cours d'exécution qui découle des décrets de 2016 ;

Vu le nouveau Code de la Commande Publique en vigueur au 1er avril 2019 dont les parties législative et réglementaire ont été codifiées au journal officiel du 5/12/2018 ;

Vu Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la délibération N° 145-2019 du 10 décembre 2019, par laquelle le conseil municipal a donné délégation au maire pour exercer un certain nombre d'attributions en son nom et notamment en son alinéa 4° *« de prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et accords-cadres de travaux, de fournitures et de services qui peuvent être passés sans formalités préalables en raison de leur montant, lorsque les crédits sont inscrits au Budget, d'un montant inférieur à 214 000 € HT à compter du 1er janvier 2020 ainsi que toutes modifications en cours d'exécution du marché dans la limite des hypothèses et cas définis dans les décrets de 2016 relatifs aux marchés publics et du nouveau Code de la commande publique et selon la date d'engagement du marché, dès lors que les crédits inscrits aux budgets de la commune général et annexes peuvent couvrir les dépenses supplémentaires éventuelles en découlant » ;*

Vu le budget de la commune et notamment l'autorisation de programme (AP/CP) portant sur les travaux de voirie, approuvée par délibération n° 135 du 19 novembre 2019 ;

Envoyé en préfecture le 30/06/2020
Reçu en préfecture le 30/06/2020
Affiché le
ID : 018-211802673-20200623-DEC40_2020-AU

Vu le programme de travaux lourds de voirie présenté à la DETR 2020 par délibération n° 108-2019 du 16 décembre 2019 ;

Vu le programme de voirie 2020-2023 s'agissant d'un programme pluriannuel comportant des tranches fermes et optionnelles ;

Considérant la nécessité de recourir à une mission de maîtrise d'œuvre pour la mise en œuvre de ce programme d'envergure ;

Vu le montant estimé de la mission de maîtrise d'œuvre, inférieur à 40 000 € HT ;

Considérant que le seuil estimé de la prestation relève des marchés à procédure adaptée dit MAPA ;

Vu la consultation référencée N° 02-2020 « Mission de maîtrise d'œuvre pour le programme de voirie de la Ville de Trouy » effectuée en février 2020 auprès de deux candidats ;

Vu les 2 plis déposés dans les délais et l'analyse des offres ;

Vu l'avis du bureau municipal en date du 10 mars 2020 constituant la commission MAPA ;

Considérant que l'offre présentée par la SARL Ingénierie Conseil en Aménagement (ICA) sise à SAINT MARTIN D'AUXIGNY (18110) répond aux attentes et besoins formulés par la collectivité ;

Vu l'acceptation par Monsieur le maire de Trouy le 11/03/2020 de la mission de maîtrise d'œuvre présentée par ICA représentée par monsieur Nicolas DUPUY d'ICA dans le cadre du programme de voirie

Vu la notification de ladite mission en date du 19/03/2020 ;

Entendu l'exposé de Monsieur le maire ;

Conformément aux articles L. 2122-2, L. 2122-22, L. 2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales, il vous est donné communication, comme prescrit, de la décision que Monsieur le maire a été amené à prendre depuis la dernière séance du 3 mars 2020 ;

Le conseil municipal :

- **PREND ACTE** du compte-rendu de la présente décision attribuant la mission de maîtrise d'œuvre pour le programme de voirie de la ville de Trouy » référencée MAPA n° 02-2020, à la SARL Ingénierie Conseil en Aménagement (ICA), sise à SAINT MARTIN D'AUXIGNY (18110), pour un montant de 28 938.80 € HT, soit 34 726.56 TTC sur un montant total de travaux estimés à 882 000 € HT, se décomposant ainsi qu'il suit :

  - Pour la tranche ferme dont le montant des travaux est estimé à 387 000 € HT, honoraires évalués à hauteur de 17 355.80 € HT soit 20 826.96 € TTC ;

  - Pour la tranche optionnelle dont le montant des travaux est estimé à 495 000 € HT, honoraires évalués à hauteur de 11 583.00 € HT soit 13 899.60 € TTC.

Le Maire

Franck BRETEAU

Envoyé en préfecture le 30/06/2020
Reçu en préfecture le 30/06/2020
Affiché le
ID : 018-211802673-20200623-DEL41_2020-DE

DÉPARTEMENT DU CHER
ARRONDISSEMENT DE BOURGES
CANTON DE TROUY

VILLE DE TROUY

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Objet :
Adoption du réglement intérieur du conseil municipal de la ville de TROUY

Date de convocation
16 juin 2020

Date d'affichage
29 juin 2020

Nombre de conseillers

En exercice	27
Présents	27
Votants	27

L'an deux mille vingt le mardi 23 juin, le Conseil municipal s'est réuni à dix-huit heures trente à l'Espace Jean-Marie TRUCHOT en séance publique mais avec un effectif limité et adapté à la salle et au respect des mesures barrières liées au covid-19, sous la présidence de Monsieur Franck BRETEAU, Maire.

Étaient présents : Mesdames et Messieurs Franck BRETEAU, Nadine MOREAU, Didier GEORGES, Rachel TANNEUR, Marc SOUDY, Béatrice RATELET, Stéphane DUFLOUX, Nathalie BERNIOT, Gérard SANTOSUOSSO, Caroline GUILLAUME, Didier GUICHARD, Nathalie IMBERT, Olivier MAUPETIT, Chrystelle TEXEIRA, Frédéric JOUBAUD, Anne-Marie FERREIRINHO, Morgan BAJOUE, Cécile FAUVET, Olivier GALOPIN, Alexandra CELLIER, Vincent BRIEND, Eliane NOYAT, Jean-Yves IMBERT, Philippe LE LOUARNE, Adeline TISSERAND, Philippe MOUTAUD, Agnès ROSE DA COSTA.

Lesquels forment la majorité des membres en exercice.

Madame Béatrice RATELET a été nommée secrétaire de la séance.

Vu les lois relatives à l'administration territoriale de la République (1992), à la démocratie de proximité (2002), à l'engagement dans la vie locale et à la proximité de l'action publique (2019) lesquelles ont engendré de nouvelles dispositions sur le fonctionnement du conseil municipal ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Considérant que l'article L. 2121-8 du Code Général des Collectivités Territoriales dispose que *« dans les communes de 1000 habitants et plus, le conseil municipal établit son règlement intérieur dans les six mois qui suivent son installation » ;*

Vu la population municipale authentifiée au 1er janvier 2020 : 3 959 habitants ;

Vu le projet de règlement élaboré par le maire et la direction générale des services selon un modèle diffusé par l'AMF (Association des Maires de France) qui comporte un certain nombre de dispositions relatives au fonctionnement d'une assemblée municipale ;

Monsieur le maire présente au conseil municipal les principales dispositions contenues dans le projet du règlement préalablement transmis à chaque conseiller municipal ;

Envoyé en préfecture le 30/06/2020
Reçu en préfecture le 30/06/2020
Affiché le
ID : 018-211802673-20200623-DEL41_2020-DE

Entendu l'exposé de Monsieur le maire ;

Le conseil municipal :

- **APPROUVE à l'unanimité** le règlement intérieur du conseil municipal, tel que présenté à l'assemblée, lequel prendra effet dès la prochaine séance du conseil municipal.

Le Maire

Franck BRETEAU



Envoyé en préfecture le 30/06/2020
Reçu en préfecture le 30/06/2020
Affiché le
ID : 018-211802673-20200623-DEL42_2020-DE

DÉPARTEMENT DU CHER
ARRONDISSEMENT DE BOURGES
CANTON DE TROUY

MAIRIE de TROUY (Cher)

VILLE DE TROUY

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Objet :
Fixation des indemnités du maire, des adjoints et des conseillers municipaux ayant reçu délégation et des conseillers municipaux sans délégation de fonction

Date de convocation
16 juin 2020

Date d'affichage
29 juin 2020

Nombre de conseillers	
En exercice	27
Présents	27
Votants	27

L'an deux mille vingt le mardi 23 juin, le Conseil municipal s'est réuni à dix-huit heures trente à l'Espace Jean-Marie TRUCHOT en séance publique mais avec un effectif limité et adapté à la salle et au respect des mesures barrières liées au covid-19, sous la présidence de Monsieur Franck BRETEAU, Maire.

Étaient présents : Mesdames et Messieurs Franck BRETEAU, Nadine MOREAU, Didier GEORGES, Rachel TANNEUR, Marc SOUDY, Béatrice RATELET, Stéphane DUFLOUX, Nathalie BERNIOT, Gérard SANTOSUOSSO, Caroline GUILLAUME, Didier GUICHARD, Nathalie IMBERT, Olivier MAUPETIT, Chrystelle TEXEIRA, Frédéric JOUBAUD, Anne-Marie FERREIRINHO, Morgan BAJOUE, Cécile FAUVET, Olivier GALOPIN, Alexandra CELLIER, Vincent BRIEND, Eliane NOYAT, Jean-Yves IMBERT, Philippe LE LOUARNE, Adeline TISSERAND, Philippe MOUTAUD, Agnès ROSE DA COSTA.

Lesquels forment la majorité des membres en exercice.

Madame Béatrice RATELET a été nommée secrétaire de la séance.

Vu les articles L. 2123-20 à L. 2123-24-1 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) ;

Vu les articles L. 2123-23, L. 2123-24 et L. 2123-24-1, du CGCT qui fixent les taux des indemnités de fonction des maires, adjoints et conseillers municipaux ;

Vu les articles 3 et 18 de la loi n° 2015-366 du 31 mars 2015 visant à faciliter l'exercice des mandats locaux, qui ont introduit de nouvelles dispositions concernant notamment les indemnités des maires ;

Vu le décret n° 2017-85 du 26 janvier 2017 portant l'indice brut terminal de la fonction publique qui sert de base de calcul et de barèmes des indemnités de fonction des élus ;

Vu la population totale de Trouy qui est, au 1er janvier 2020, de 4 075 habitants (3 959, population municipale et 116 comptabilisée à part) ;

Vu le découpage des cantons du Cher où Trouy est désignée commune chef-lieu de canton de Trouy et siège du bureau centralisateur de canton ;

Vu la délibération n° 29-2020 du 28 mai 2020 fixant le nombre d'adjoints au maire ;

Vu le procès-verbal de la séance publique du conseil municipal en date du 28 mai 2020 au cours de laquelle il a été procédé à l'élection du maire et des adjoints ;

Vu les arrêtés du maire en date du 8 juin 2020 portant sur les délégations de fonction et de signature aux 7 adjoints et à 5 conseillers municipaux ;

Envoyé en préfecture le 30/06/2020
Reçu en préfecture le 30/06/2020
Affiché le
ID : 018-211802673-20200623-DEL42_2020-DE

Considérant qu'un tableau récapitulant les indemnités versées aux élus doit être joint à la présente délibération ;

Considérant qu'il appartient au conseil municipal de déterminer les taux des indemnités des élus locaux pour l'exercice de leurs fonctions, dans la limite des taux fixés par la loi ;

Considérant que les indemnités de fonction des élus sont fixées en pourcentage de l'indice 1027 ;

Considérant que pour les communes dont la population est comprise entre 3 500 et 9 999 habitants, les indemnités de fonction sont fixées en appliquant les barèmes suivants :

- Pour les maires : **55 %** de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique ;
- Pour les fonctions d'adjoint au maire : **22 %** de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique ;
- Pour les conseillers municipaux : **6 %** de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique.

Considérant que Trouy peut bénéficier de la majoration des indemnités de fonction en tant que commune chef-lieu de canton et siège de bureau centralisateur de canton à raison d'un taux de **+ 15 %** ;

Considérant que l'application de cette majoration aux indemnités doit faire l'objet d'un vote distinct ;

Monsieur le maire propose à l'assemblée :

1- D'une part d'indemniser tous les conseillers municipaux et ce dans le respect de l'enveloppe globale autorisée ;

2- D'autre part de se prononcer par deux votes distincts :

- Dans un premier temps et à sa demande, sur le montant de ses indemnités de maire selon un taux inférieur au taux maxima défini par les barèmes en vigueur, sur le montant des indemnités des adjoints également inférieur au taux maxima et de tous les conseillers avec ou sans délégation de fonction et ce, dans le respect de l'enveloppe indemnitaire globale autorisée ;
- Et, dans un second temps sur la majoration de 15 % appliquée sur les indemnités votées après répartition de l'enveloppe globale ;

Entendu l'exposé de Monsieur le maire ;

Après avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- **FIXE** avec effet rétroactif au 28 mai 2020, le montant des indemnités pour l'exercice effectif des fonctions du maire, des adjoints et des conseillers municipaux comme suit :

Maire :	44.00 % de l'indice brut terminal de la fonction publique
Adjoints :	17.60 % de l'indice brut terminal de la fonction publique
Conseillers municipaux avec une délégation	4.80 % de l'indice brut terminal de la fonction publique
Conseillers municipaux sans délégation	0.60 % de l'indice brut terminal de la fonction publique

- **APPROUVE** la majoration appliquée sur les indemnités à hauteur d'un taux de + 15 % ;

- **INSCRIT** en conséquence les crédits nécessaires au budget communal ;

- **TRANSMET** au représentant de l'État dans l'arrondissement la présente délibération et les tableaux ci-après récapitulant l'ensemble des indemnités allouées aux membres du conseil municipal.

Envoyé en préfecture le 30/06/2020
Reçu en préfecture le 30/06/2020
Affiché le
ID : 018-211802673-20200623-DEL42_2020-DE

TABLEAU RÉCAPITULATIF DES INDEMNITÉS AVEC EFFET AU 28 MAI 2020
ALLOUÉES AUX MAIRE, ADJOINTS ET CONSEILLERS MUNICIPAUX DE LA VILLE DE TROUY

I/ MONTANT DES INDEMNITES DANS LE RESPECT DE L'ENVELOPPE INDEMNITAIRE GLOBALE

A/ MONTANT DE L'ENVELOPPE GLOBALE (maximum autorisé) :

Fonctions	Taux maximal	Montant annuel
Maire	55 %	25 670.05 €
Adjoint	22 %	10 268.02 €
Conseillers municipaux	6% (comprise dans l'enveloppe des indemnités du Maire et des adjoints)	

FONCTIONS	Nombre	Montant maximal de l'indemnité /élu/an
Maire	1	25 670.05
Adjoints	7	71 876.13

ENVELOPPE INDEMNITAIRE A RESPECTER = 97 546.17 €

B/ INDEMNITÉS ALLOUÉES

Maire :

Nom du Maire	Taux de l'indemnité	Montant annuel
Franck BRETEAU	44 %	**20 536.04**

Adjoints au Maire titulaires d'une délégation de fonctions :

Bénéficiaires	Taux de l'indemnité	Montant annuel
1er adjoint : Nadine MOREAU	17.60 %	57 500.90
2ème adjoint : Didier GEORGES		
3ème adjoint : Rachel TANNEUR		
4ème adjoint : Marc SOUDY		
5ème adjoint : Béatrice RATELET		
6ème adjoint : Stéphane DUFLOUX		
7ème adjoint : Nathalie BERNIOT		

Conseillers municipaux titulaires d'une délégation de fonctions :

Nom des bénéficiaires	Taux de l'indemnité	Montant annuel
Gérard SANTOSUOSSO	4.80 %	11 201.47
Caroline GUILLAUME		
Didier GUICHARD		
Nathalie IMBERT		
Olivier MAUPETIT		

Conseillers municipaux :

Nom des bénéficiaires	Taux de l'indemnité	Montant annuel
Chrystelle TEIXEIRA	0.60 %	3 920.52
Frédéric JOUBAUD		
Anne-Marie FERREIRINHO		
Morgan BAJOUE		
Cécile FAUVET		
Olivier GALOPIN		
Alexandra CELLIER		
Vincent BRIEND		
Eliane NOYAT		
Jean-Yves IMBERT		
Philippe MOUTAUD		
Agnès ROSE DA COSTA		
Philippe LE LOUARNE		
Adeline TISSERAND		

MONTANT DES INDEMNITES DANS LE RESPECT DE L'ENVELOPPE GLOBALE : 93 158.93 €

Envoyé en préfecture le 30/06/2020
Reçu en préfecture le 30/06/2020
Affiché le
ID : 018-211802673-20200623-DEL42_2020-DE

II/ INDEMNITÉS ALLOUÉES AVEC MAJORATION

A. Maire :

Nom du Maire	montant de l'indemnité	Majoration	Montant majoré
Franck BRETEAU	1 711.34	15%	1 968.04

B. Adjoints au Maire et Conseillers municipaux titulaires d'une délégation :

Bénéficiaires	montant de l'indemnité	Majoration	Montant majoré
1er adjoint : Nadine MOREAU	684.53	15%	787.11
2ème adjoint : Didier GEORGES			
3ème adjoint : Rachel TANNEUR			
4ème adjoint : Marc SOUDY			
5ème adjoint : Béatrice RATELET			
6ème adjoint : Stéphane DUFLOUX			
7ème adjoint : Nathalie BERNIOT			

C. Conseillers municipaux titulaires d'une délégation de fonctions :

Nom des bénéficiaires	montant de l'indemnité	Majoration	Montant majoré
Gérard SANTOSUOSSO	186.69	15%	214.69
Caroline GUILLAUME			
Didier GUICHARD			
Nathalie IMBERT			
Olivier MAUPETIT			

D. Conseillers municipaux :

Nom des bénéficiaires	montant de l'indemnité	Majoration	Montant majoré
Chrystelle TEIXEIRA	23.34	15%	26.84
Frédéric JOUBAUD			
Anne-Marie FERREIRINHO			
Morgan BAJOUE			
Cécile FAUVET			
Olivier GALOPIN			
Alexandra CELLIER			
Vincent BRIEND			
Eliane NOYAT			
Jean-Yves IMBERT			
Philippe MOUTAUD			
Agnès ROSE DA COSTA			
Philippe LE LOUARNE			
Adeline TISSERAND			

Le Maire
Franck BRETEAU

Envoyé en préfecture le 01/07/2020
Reçu en préfecture le 01/07/2020
Affiché le
ID : 018-211802673-20200623-DEL43_2020-DE

DÉPARTEMENT DU CHER
ARRONDISSEMENT DE BOURGES
CANTON DE TROUY

MAIRIE de TROUY (Cher)

VILLE DE TROUY

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Objet :
Installation des commissions municipales

Date de convocation
16 juin 2020

Date d'affichage
29 juin 2020

Nombre de conseillers

En exercice	27
Présents	27
Votants	27

L'an deux mille vingt le mardi 23 juin, le Conseil municipal s'est réuni à dix-huit heures trente à l'Espace Jean-Marie TRUCHOT en séance publique mais avec un effectif limité et adapté à la salle et au respect des mesures barrières liées au covid-19, sous la présidence de Monsieur Franck BRETEAU, Maire.

Étaient présents : Mesdames et Messieurs Franck BRETEAU, Nadine MOREAU, Didier GEORGES, Rachel TANNEUR, Marc SOUDY, Béatrice RATELET, Stéphane DUFLOUX, Nathalie BERNIOT, Gérard SANTOSUOSSO, Caroline GUILLAUME, Didier GUICHARD, Nathalie IMBERT, Olivier MAUPETIT, Chrystelle TEXEIRA, Frédéric JOUBAUD, Anne-Marie FERREIRINHO, Morgan BAJOUE, Cécile FAUVET, Olivier GALOPIN, Alexandra CELLIER, Vincent BRIEND, Eliane NOYAT, Jean-Yves IMBERT, Philippe LE LOUARNE, Adeline TISSERAND, Philippe MOUTAUD, Agnès ROSE DA COSTA.

Lesquels forment la majorité des membres en exercice.

Madame Béatrice RATELET a été nommée secrétaire de la séance.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses article L. 2121-21 et L. 2121-22 ;

Monsieur le maire propose à Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux de constituer les commissions municipales lesquelles seront chargées d'étudier les questions soumises au conseil et de formuler des propositions dans les différents domaines d'activités de la collectivité ;

Monsieur le maire propose la constitution et la composition des commissions municipales telles que diffusées auprès de l'assistance ;

Monsieur le maire précise que tous les conseillers municipaux, sans exception ni restriction, ont été invités à s'inscrire à une ou plusieurs de ces commissions ;

Considérant les inscriptions des conseillers municipaux enregistrées par le secrétariat de l'assemblée ;

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- **APPROUVE** la constitution et la composition des commissions municipales telles que ci-annexées.

Le Maire
Franck BRETEAU

N° DEL43_2020

Envoyé en préfecture le 30/06/2020
Reçu en préfecture le 30/06/2020
Affiché le
ID : 018-211802673-20200623-DEL44_2020-DE

DÉPARTEMENT DU CHER
ARRONDISSEMENT DE BOURGES
CANTON DE TROUY

MAIRIE de TROUY (Cher)

VILLE DE TROUY

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Objet :
Création et composition de la commission CAO (dont MAPA)

Date de convocation
16 juin 2020

Date d'affichage
29 juin 2020

Nombre de conseillers

En exercice	27
Présents	27
Votants	27

L'an deux mille vingt le mardi 23 juin, le Conseil municipal s'est réuni à dix-huit heures trente à l'Espace Jean-Marie TRUCHOT en séance publique mais avec un effectif limité et adapté à la salle et au respect des mesures barrières liées au covid-19, sous la présidence de Monsieur Franck BRETEAU, Maire.

Étaient présents : Mesdames et Messieurs Franck BRETEAU, Nadine MOREAU, Didier GEORGES, Rachel TANNEUR, Marc SOUDY, Béatrice RATELET, Stéphane DUFLOUX, Nathalie BERNIOT, Gérard SANTOSUOSSO, Caroline GUILLAUME, Didier GUICHARD, Nathalie IMBERT, Olivier MAUPETIT, Chrystelle TEXEIRA, Frédéric JOUBAUD, Anne-Marie FERREIRINHO, Morgan BAJOUE, Cécile FAUVET, Olivier GALOPIN, Alexandra CELLIER, Vincent BRIEND, Eliane NOYAT, Jean-Yves IMBERT, Philippe LE LOUARNE, Adeline TISSERAND, Philippe MOUTAUD, Agnès ROSE DA COSTA.

Lesquels forment la majorité des membres en exercice.

Madame Béatrice RATELET a été nommée secrétaire de la séance.

Vu le Code de la Commande Publique adopté au 1er avril 2019 ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L. 1414-1, L. 1414-2 et L. 1411-5 ;

Vu la présentation faite à l'assemblée du rôle, de la composition et du fonctionnement de la commission d'appel d'offres (CAO), également contenue dans le règlement intérieur du conseil municipal de la ville de TROUY ;

Considérant qu'à la suite du renouvellement du conseil municipal, il convient de désigner les membres titulaires de la commission d'appel d'offres et ce pour la durée du mandat ;

Considérant que la ville de Trouy est une commune de plus de 3 500 habitants ;

Considérant qu'outre le maire, son président, cette commission est composée de 5 membres titulaires élus par le conseil municipal en son sein ;

Considérant que l'élection des membres élus de la commission d'appel d'offres doit avoir lieu à bulletin secret et qu'il convient de procéder de même pour l'élection des suppléants en nombre égal à celui des titulaires, sauf si le conseil décide à l'unanimité de ne pas y recourir (art. L 2121-21) ;

Considérant que le conseil municipal, sur invitation de Monsieur le maire, décide à l'unanimité de ne pas procéder à un scrutin secret ;

Considérant qu'une seule liste est déposée sur proposition de Monsieur le maire, laquelle respecte la représentation de tous les élus, tous les élus minoritaires ayant été préalablement consultés ;

Envoyé en préfecture le 30/06/2020
Reçu en préfecture le 30/06/2020
Affiché le
ID : 018-211802673-20200623-DEL44_2020-DE

Conformément à l'article L. 2121-21 du Code Général des Collectivités Territoriales, Monsieur le maire donne lecture de la liste déposée,

Présidence de la CAO : Le maire ou son remplaçant, Madame Nadine MOREAU, 1ère adjointe au maire ;

1.	Monsieur Didier GEORGES	suppléé par	Monsieur Frédéric JOUBAUD
2.	Monsieur Marc SOUDY	suppléé par	Monsieur Jean-Yves IMBERT
3.	Monsieur Stéphane DUFLOUX	suppléé par	Monsieur Olivier MAUPETIT
4.	Madame Cécile FAUVET	suppléée par	Monsieur Vincent BRIEND
5.	Madame Nathalie IMBERT	suppléée par	Madame Alexandra CELLIER

Entendu l'exposé de Monsieur le maire ;

Le conseil municipal délibère et à l'unanimité :

- **DÉSIGNE** les cinq membres titulaires et les cinq membres suppléants composant la commission d'appel d'offres :

Proclame élus les membres titulaires suivants :

1. Monsieur Didier GEORGES
2. Monsieur Marc SOUDY
3. Monsieur Stéphane DUFLOUX
4. Madame Cécile FAUVET
5. Madame Nathalie IMBERT

Proclame élus les membres suppléants suivants :

1. Monsieur Frédéric JOUBAUD
2. Monsieur Jean-Yves IMBERT
3. Monsieur Olivier MAUPETIT
4. Monsieur Vincent BRIEND
5. Madame Alexandra CELLIER

Le Maire

Franck BRETEAU



Envoyé en préfecture le 30/06/2020
Reçu en préfecture le 30/06/2020
Affiché le
ID : 018-211802673-20200623-DEL45_2020-DE

DÉPARTEMENT DU CHER
ARRONDISSEMENT DE BOURGES
CANTON DE TROUY

MAIRIE de TROUY (Cher)

VILLE DE TROUY

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Objet :
Désignation des délégués et correspondants aux établissements, collectivités, administrations, syndicats et organismes pour représenter la ville de Trouy

Date de convocation
16 juin 2020

Date d'affichage
29 juin 2020

Nombre de conseillers	
En exercice	27
Présents	27
Votants	27

L'an deux mille vingt le mardi 23 juin, le Conseil municipal s'est réuni à dix-huit heures trente à l'Espace Jean-Marie TRUCHOT en séance publique mais avec un effectif limité et adapté à la salle et au respect des mesures barrières liées au covid-19, sous la présidence de Monsieur Franck BRETEAU, Maire.

Étaient présents : Mesdames et Messieurs Franck BRETEAU, Nadine MOREAU, Didier GEORGES, Rachel TANNEUR, Marc SOUDY, Béatrice RATELET, Stéphane DUFLOUX, Nathalie BERNIOT, Gérard SANTOSUOSSO, Caroline GUILLAUME, Didier GUICHARD, Nathalie IMBERT, Olivier MAUPETIT, Chrystelle TEXEIRA, Frédéric JOUBAUD, Anne-Marie FERREIRINHO, Morgan BAJOUE, Cécile FAUVET, Olivier GALOPIN, Alexandra CELLIER, Vincent BRIEND, Eliane NOYAT, Jean-Yves IMBERT, Philippe LE LOUARNE, Adeline TISSERAND, Philippe MOUTAUD, Agnès ROSE DA COSTA.

Lesquels forment la majorité des membres en exercice.

Madame Béatrice RATELET a été nommée secrétaire de la séance.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le renouvellement du conseil municipal suite au scrutin du 15 mars 2020 et à son installation du 28 mai 2020 ;

Vu le tableau ci-annexé récapitulant l'ensemble des établissements, collectivités, administrations, syndicats et organismes au sein desquels la ville est appelée à désigner des délégués pour assurer sa représentation et siéger au sein de ces instances ;

Considérant qu'il convient de prévoir la désignation de délégués et de correspondants, titulaires et suppléants ;

Monsieur le maire propose de prévoir d'ores et déjà ces désignations et propose en conséquence les désignations telles que présentées dans le tableau ci-annexé ;

Considérant que le conseil municipal doit procéder, au scrutin secret, à l'élection de ces délégués et correspondants, sauf si le conseil décide à l'unanimité de ne pas y recourir (art. L 2121-21) ;

Considérant que le conseil municipal, sur invitation de monsieur le maire, décide à l'unanimité de ne pas procéder à un scrutin secret ;

Conformément à l'article L. 2121-21 du Code Général des Collectivités Territoriales, Monsieur le maire donne lecture du tableau porté à la connaissance de l'assistance ;

Envoyé en préfecture le 30/06/2020
Reçu en préfecture le 30/06/2020
Affiché le
ID : 018-211802673-20200623-DEL45_2020-DE

En l'absence d'autres candidatures, il est procédé au vote ;

Le conseil municipal à l'unanimité :

- **PROCÈDE** à la désignation des délégués et correspondants tel qu'annexé.

Le Maire

Franck BRETEAU



Envoyé en préfecture le 30/06/2020
Reçu en préfecture le 30/06/2020
Affiché le
ID : 018-211802673-20200623-DEL46_2020-DE

DÉPARTEMENT DU CHER
ARRONDISSEMENT DE BOURGES
CANTON DE TROUY

MAIRIE de TROUY (Cher)

VILLE DE TROUY

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Objet :
Renouvellement d'adhésion et désignation des nouveaux délégués à APPROLYS CENTR'ACHATS

Date de convocation
16 juin 2020

Date d'affichage
29 juin 2020

Nombre de conseillers

En exercice	27
Présents	27
Votants	27

L'an deux mille vingt le mardi 23 juin, le Conseil municipal s'est réuni à dix-huit heures trente à l'Espace Jean-Marie TRUCHOT en séance publique mais avec un effectif limité et adapté à la salle et au respect des mesures barrières liées au covid-19, sous la présidence de Monsieur Franck BRETEAU, Maire.

Étaient présents : Mesdames et Messieurs Franck BRETEAU, Nadine MOREAU, Didier GEORGES, Rachel TANNEUR, Marc SOUDY, Béatrice RATELET, Stéphane DUFLOUX, Nathalie BERNIOT, Gérard SANTOSUOSSO, Caroline GUILLAUME, Didier GUICHARD, Nathalie IMBERT, Olivier MAUPETIT, Chrystelle TEXEIRA, Frédéric JOUBAUD, Anne-Marie FERREIRINHO, Morgan BAJOUE, Cécile FAUVET, Olivier GALOPIN, Alexandra CELLIER, Vincent BRIEND, Eliane NOYAT, Jean-Yves IMBERT, Philippe LE LOUARNE, Adeline TISSERAND, Philippe MOUTAUD, Agnès ROSE DA COSTA.

Lesquels forment la majorité des membres en exercice.

Madame Béatrice RATELET a été nommée secrétaire de la séance.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération du 15/09/2015 par laquelle le conseil municipal a approuvé son adhésion au GIP Centrale d'achat APPROLYS ;

Vu l'Ordonnance du 23 juillet 2015, relative aux marchés publics, et notamment son article 26;

Vu le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

Vu le Code de la Commande Publique adopté au 1er avril 2019 ;

Vu le renouvellement du conseil municipal suite au scrutin du 15 mars 2020 et à son installation du 28 mai 2020 ;

Vu la Convention Constitutive du GIP APPROLYS CENTR'ACHATS, issu du rapprochement entre les deux GIP APPROLYS et CENTR'ACHATS, dont l'objet est : « passe et exécute des marchés pour ses besoins propres, passe et exécute des accords-cadres pour ses besoins propres, passe et, le cas échéant, exécute des marchés publics destinés à ses Membres, conclut, et le cas échéant exécute, des accords-cadres de travaux, de fournitures ou de services destinés à ses Membres, passe et, le cas échéant, exécute des appels à projets et autres procédures de mise en concurrence particulières destinés à ses Membres, conclut des partenariats, adhère ou participe à d'autres structures de mutualisation de la commande publique (groupements de commande, centrales d'achat, etc.), peut fournir à ses Membres une assistance à la passation des marchés et accords-cadres, notamment sous la forme de mise à disposition d'infrastructures techniques, de prestation de conseil sur le déroulement ou la conception des procédures de passation, ou encore de prise en charge de la préparation et de la gestion des procédures de passation au nom et pour le compte de ses Membres.» ;

Envoyé en préfecture le 30/06/2020
Reçu en préfecture le 30/06/2020
Affiché le
ID : 018-211802673-20200623-DEL46_2020-DE

Vu l'exposé des motifs précisant l'intérêt économique pour la ville de TROUY d'adhérer à une centrale d'achats afin de bénéficier, grâce à la mutualisation des achats, de meilleurs prix et des services attractifs,
Le conseil municipal délibère ;

Article 1er : Le renouvellement de l'adhésion de la Ville de TROUY au GIP APPROLYS CENTR'ACHATS est approuvé.

Article 2 : Les termes de la Convention Constitutive approuvée par l'Assemblée Générale du GIP jointe en annexe sont acceptés sans réserve.

Article 3 : Monsieur Franck BRETEAU en sa qualité de Maire, exécutif de la Ville de TROUY, collectivité territoriale, est autorisé à signer le courrier valant signature de la convention constitutive et adhésion au GIP APPROLYS CENTR'ACHATS

Article 4 : Sont désignés comme représentants de la ville DE TROUY à l'Assemblée Générale au sein du GIP APPROLYS CENTR'ACHATS :

- ➔ Monsieur Didier GEORGES : titulaire,
- ➔ Monsieur Marc SOUDY : suppléant.

Ces derniers sont autorisés, le cas échéant, à exercer les fonctions d'administrateurs au sein du Conseil d'Administration du GIP.

Article 5 : La délégation de compétence conférée à Monsieur Franck BRETEAU en sa qualité de maire, exécutif de la ville de TROUY, collectivité territoriale par délibération en date du 23 juin 2020 à l'effet de recourir à la centrale d'achat APPROLYS CENTR'ACHATS, dans les conditions fixées par la convention constitutive, et de prendre dans ce cadre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés, accords-cadres et de leurs avenants éventuels, nécessaires à la satisfaction des besoins de la ville de Trouy.

Article 6 : Monsieur Franck BRETEAU, en sa qualité de maire, est autorisé à inscrire pour l'année 2020 les crédits nécessaires au paiement de la cotisation annuelle aux charges du GIP APPROLYS CENTR'ACHATS, article 65548 section de fonctionnement du budget primitif

La présente délibération, soumis au vote, est adoptée à l'unanimité.

Le Maire

Franck BRETEAU

Envoyé en préfecture le 30/06/2020
Reçu en préfecture le 30/06/2020
Affiché le
ID : 018-211802673-20200623-DEL47_2020-DE

DÉPARTEMENT DU CHER
ARRONDISSEMENT DE BOURGES
CANTON DE TROUY

MAIRIE de TROUY (Cher)

VILLE DE TROUY

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Objet :
Fixation du nombre des membres au conseil d'administration du CCAS

Date de convocation
16 juin 2020

Date d'affichage
29 juin 2020

Nombre de conseillers

En exercice	27
Présents	27
Votants	27

L'an deux mille vingt le mardi 23 juin, le Conseil municipal s'est réuni à dix-huit heures trente à l'Espace Jean-Marie TRUCHOT en séance publique mais avec un effectif limité et adapté à la salle et au respect des mesures barrières liées au covid-19, sous la présidence de Monsieur Franck BRETEAU, Maire.

Étaient présents : Mesdames et Messieurs Franck BRETEAU, Nadine MOREAU, Didier GEORGES, Rachel TANNEUR, Marc SOUDY, Béatrice RATELET, Stéphane DUFLOUX, Nathalie BERNIOT, Gérard SANTOSUOSSO, Caroline GUILLAUME, Didier GUICHARD, Nathalie IMBERT, Olivier MAUPETIT, Chrystelle TEXEIRA, Frédéric JOUBAUD, Anne-Marie FERREIRINHO, Morgan BAJOUE, Cécile FAUVET, Olivier GALOPIN, Alexandra CELLIER, Vincent BRIEND, Eliane NOYAT, Jean-Yves IMBERT, Philippe LE LOUARNE, Adeline TISSERAND, Philippe MOUTAUD, Agnès ROSE DA COSTA.

Lesquels forment la majorité des membres en exercice.

Madame Béatrice RATELET a été nommée secrétaire de la séance.

Vu l'article R. 123-7 du code de l'action sociale et des familles stipulant que le nombre des membres du conseil d'administration du centre communal d'action sociale (CCAS) est fixé par le conseil municipal ;

Considérant que ce nombre ne peut pas être supérieur à 16 (ni inférieur à 8) et qu'il doit être pair puisqu'une moitié des membres est désignée par le conseil municipal et l'autre moitié par le maire ;

Monsieur le maire propose à l'assemblée de fixer à 10 le nombre des membres du conseil d'administration ;

Entendu l'exposé de Monsieur le maire ainsi la présentation faite au conseil municipal relative à la procédure de fixation du nombre des membres du conseil d'administration ;

Le conseil municipal délibère et :

- **FIXE à l'unanimité à 10** le nombre des membres du conseil d'administration, étant entendu qu'une moitié sera désignée par le conseil municipal et l'autre moitié par le maire.

Le Maire
Franck BRETEAU

N° DEL47_2020

Envoyé en préfecture le 30/06/2020
Reçu en préfecture le 30/06/2020
Affiché le
ID : 018-211802673-20200623-DEL48_2020-DE

DÉPARTEMENT DU CHER
ARRONDISSEMENT DE BOURGES
CANTON DE TROUY

MAIRIE de TROUY (Cher)

VILLE DE TROUY

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Objet :
Election des membres au conseil d'administration du CCAS issus du conseil municipal

Date de convocation
16 juin 2020

Date d'affichage
29 juin 2020

Nombre de conseillers

En exercice	27
Présents	27
Votants	27

L'an deux mille vingt le mardi 23 juin, le Conseil municipal s'est réuni à dix-huit heures trente à l'Espace Jean-Marie TRUCHOT en séance publique mais avec un effectif limité et adapté à la salle et au respect des mesures barrières liées au covid-19, sous la présidence de Monsieur Franck BRETEAU, Maire.

Étaient présents : Mesdames et Messieurs Franck BRETEAU, Nadine MOREAU, Didier GEORGES, Rachel TANNEUR, Marc SOUDY, Béatrice RATELET, Stéphane DUFLOUX, Nathalie BERNIOT, Gérard SANTOSUOSSO, Caroline GUILLAUME, Didier GUICHARD, Nathalie IMBERT, Olivier MAUPETIT, Chrystelle TEXEIRA, Frédéric JOUBAUD, Anne-Marie FERREIRINHO, Morgan BAJOUE, Cécile FAUVET, Olivier GALOPIN, Alexandra CELLIER, Vincent BRIEND, Eliane NOYAT, Jean-Yves IMBERT, Philippe LE LOUARNE, Adeline TISSERAND, Philippe MOUTAUD, Agnès ROSE DA COSTA.

Lesquels forment la majorité des membres en exercice.

Madame Béatrice RATELET a été nommée secrétaire de la séance.

Vu le code de l'action sociale et des familles et notamment les articles L. 123.5, L. 123.6, L. 123.7 et suivants ;

Vu la délibération du conseil municipal en date du 23/06/2020 décidant de fixer à 10 le nombre de membres élus par le conseil municipal au conseil d'administration du Centre Communal d'Action Sociale (C.C.A.S.) ;

Considérant que la moitié des membres du conseil d'administration du CCAS est élue par le conseil municipal au scrutin de liste, à la représentation proportionnelle au plus fort reste, sans panachage, ni vote préférentiel ;

Considérant que chaque conseiller municipal ou groupe de conseillers municipaux peut présenter une liste, même incomplète et que les sièges sont attribués d'après l'ordre de présentation des candidats sur chaque liste ;

Considérant que le conseil municipal doit procéder, au scrutin secret, à l'élection des membres du conseil d'administration du CCAS, sauf si le conseil décide à l'unanimité de ne pas y recourir (art. L. 2121-21) ;

Considérant que le conseil municipal, sur invitation de monsieur le maire, décide à l'unanimité de ne pas procéder à un scrutin secret ;

Considérant qu'une seule liste est déposée sur proposition de Monsieur le maire, laquelle respecte la représentation de tous les élus, tous les élus minoritaires ayant été préalablement consultés et invités à déposer leur candidature ;

Monsieur le maire donne lecture de la liste déposée et rappelle qu'il est président de droit du CCAS et qu'il ne peut être élu sur une liste :

Envoyé en préfecture le 30/06/2020
Reçu en préfecture le 30/06/2020
Affiché le
ID : 018-211802673-20200623-DEL48_2020-DE

Candidats représentant la liste conduite par Monsieur Franck BRETEAU
Monsieur Didier GEORGES
Madame Anne-Marie FERREIRINHO
Monsieur Vincent BRIEND
Madame Nathalie IMBERT
Candidats représentant la liste conduite par Monsieur Philippe LELOUARNE
Madame Adeline TISSERAND
Pas de candidature déposée pour représenter la liste conduite par Monsieur Philippe MOUTAUD

Après avoir entendu cet exposé, le conseil municipal procède à l'élection des 5 représentants élus au conseil d'administration du CCAS ;

Sont proclamés élus à l'unanimité les membres du conseil d'administration du CCAS

1. Monsieur Didier GEORGES
2. Madame Anne-Marie FERREIRINHO
3. Madame Adeline TISSERAND
4. Monsieur Vincent BRIEND
5. Madame Nathalie IMBERT

Le Maire

Franck BRETEAU

Envoyé en préfecture le 30/06/2020
Reçu en préfecture le 30/06/2020
Affiché le
ID : 018-211802673-20200623-DEL50_2020-DE

DÉPARTEMENT DU CHER
ARRONDISSEMENT DE BOURGES
CANTON DE TROUY

VILLE DE TROUY

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Objet :
Nomination du coordonnateur communal du recensement 2021 de la population

Date de convocation
16 juin 2020

Date d'affichage
29 juin 2020

Nombre de conseillers

En exercice	27
Présents	27
Votants	27

L'an deux mille vingt le mardi 23 juin, le Conseil municipal s'est réuni à dix-huit heures trente à l'Espace Jean-Marie TRUCHOT en séance publique mais avec un effectif limité et adapté à la salle et au respect des mesures barrières liées au covid-19, sous la présidence de Monsieur Franck BRETEAU, Maire.

Étaient présents : Mesdames et Messieurs Franck BRETEAU, Nadine MOREAU, Didier GEORGES, Rachel TANNEUR, Marc SOUDY, Béatrice RATELET, Stéphane DUFLOUX, Nathalie BERNIOT, Gérard SANTOSUOSSO, Caroline GUILLAUME, Didier GUICHARD, Nathalie IMBERT, Olivier MAUPETIT, Chrystelle TEXEIRA, Frédéric JOUBAUD, Anne-Marie FERREIRINHO, Morgan BAJOUE, Cécile FAUVET, Olivier GALOPIN, Alexandra CELLIER, Vincent BRIEND, Eliane NOYAT, Jean-Yves IMBERT, Philippe LE LOUARNE, Adeline TISSERAND, Philippe MOUTAUD, Agnès ROSE DA COSTA.

Lesquels forment la majorité des membres en exercice.

Madame Béatrice RATELET a été nommée secrétaire de la séance.

Vu les courriers de l'INSEE en date du 27 mai et 11 juin 2020 portant sur le recensement de la population en 2021 ;

Vu la proposition de Monsieur le maire de désigner Madame Nadine MOREAU, coordonnateur communal ;

Le conseil municipal délibère et à l'unanimité :

- **APPROUVE** cette proposition et désigne Madame Nadine MOREAU, 1ère adjointe au maire, déléguée aux services à la population, coordonnateur communal dans le cadre du recensement de la population de 2021 qui se déroulera du **21 janvier au 20 février 2021**.

Le Maire

Franck BRETEAU

N° DEL50_2020

Envoyé en préfecture le 30/06/2020
Reçu en préfecture le 30/06/2020
Affiché le
ID : 018-211802673-20200623-DEL51_2020-DE

DÉPARTEMENT DU CHER
ARRONDISSEMENT DE BOURGES
CANTON DE TROUY

MAIRIE de TROUY (Cher)

VILLE DE TROUY

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Objet :
Demande de Fonds de concours pour l'achat et l'installation de caméras de vidéoprotection sur Trouy bourg et nord

Date de convocation
16 juin 2020

Date d'affichage
29 juin 2020

Nombre de conseillers

En exercice	27
Présents	27
Votants	27

L'an deux mille vingt le mardi 23 juin, le Conseil municipal s'est réuni à dix-huit heures trente à l'Espace Jean-Marie TRUCHOT en séance publique mais avec un effectif limité et adapté à la salle et au respect des mesures barrières liées au covid-19, sous la présidence de Monsieur Franck BRETEAU, Maire.

Étaient présents : Mesdames et Messieurs Franck BRETEAU, Nadine MOREAU, Didier GEORGES, Rachel TANNEUR, Marc SOUDY, Béatrice RATELET, Stéphane DUFLOUX, Nathalie BERNIOT, Gérard SANTOSUOSSO, Caroline GUILLAUME, Didier GUICHARD, Nathalie IMBERT, Olivier MAUPETIT, Chrystelle TEXEIRA, Frédéric JOUBAUD, Anne-Marie FERREIRINHO, Morgan BAJOUE, Cécile FAUVET, Olivier GALOPIN, Alexandra CELLIER, Vincent BRIEND, Eliane NOYAT, Jean-Yves IMBERT, Philippe LE LOUARNE, Adeline TISSERAND, Philippe MOUTAUD, Agnès ROSE DA COSTA.

Lesquels forment la majorité des membres en exercice.

Madame Béatrice RATELET a été nommée secrétaire de la séance.

Vu le dispositif des Fonds de concours 4ème génération mis en place par Bourges Plus sur la période 2018-2020 assorti d'un règlement d'attribution ;

Vu la dotation qui a été attribuée à la ville de Trouy s'élevant à 183 516 € dont le reliquat est de 64 907,74 € ;

Vu les grandes lignes du dispositif dont l'objectif est de financer les projets d'investissements communaux éligibles au Contrat Régional d'Agglomération en vigueur et dont l'objet concourt à la réalisation des objectifs fixés par le Projet d'Agglomération ;

Vu les délibérations du conseil municipal du 10 décembre 2019 approuvant l'opération **« EXTENSION DU DISPOSITIF DE VIDÉO PROTECTION PAR L'INSTALLATION DE 20 CAMERAS SUR TROUY NORD ET TROUY BOURG »** ;

Vu la délibération n° 23-2020 du 3 mars 2020 portant approbation de l'actualisation du plan de financement pour la mise en place de caméras vidéoprotection (2ème campagne) dans le cadre de la demande de subvention FIPD 2020 ;

Considérant que la subvention demandée en date du 11 mars 2020 auprès de Monsieur le Préfet au titre du **FIPD** (Fonds Interministériel pour la Prévention de la Délinquance), n'a pas pu être retenue ;

Vu la lettre en date du 25 mai 2020 de monsieur le maire à Monsieur le président de Bourges Plus sollicitant un financement dans le cadre des fonds de concours pour le projet **« EXTENSION DU DISPOSITIF DE VIDEO PROTECTION PAR L'INSTALLATION DE 20 CAMERAS SUR TROUY NORD ET TROUY BOURG »** et demandant une dérogation pour commencer les travaux avant la notification éventuelle du fonds de concours,

Envoyé en préfecture le 30/06/2020
Reçu en préfecture le 30/06/2020
Affiché le
ID : 018-211802673-20200623-DEL51_2020-DE

Vu l'autorisation donnée par Monsieur le président de Bourges Plus en date du 5 juin 2020 permettant un démarrage anticipé des travaux de l'opération ;

Vu le projet dont le montant s'élève à **35 981.12 € HT** ;

Vu les objectifs du projet s'agissant de de renforcer la sécurité et la tranquillité publiques en raison notamment de la recrudescence d'actes d'incivilités, de vandalismes et de délinquance sur certains sites tels :

- Le groupe scolaire de Trouy Nord (écoles élémentaire et maternelle) : attroupements réguliers, dégradations et vandalismes sur les bâtiments
- L'EJMT, la salle multisports, le château Rozé, les salles communales, les équipements sportifs : attroupements réguliers, dégradations et vandalismes sur les bâtiments et les infrastructures (dont mobiliers urbains et de signalisations routières) se trouvant à proximité.

Entendu l'exposé de Monsieur le maire, le conseil municipal délibère et à la majorité absolue :

- **APPROUVE** le plan de de financement portant sur **l'opération « EXTENSION DU DISPOSITIF DE VIDÉO PROTECTION PAR L'INSTALLATION DE 20 CAMERAS SUR TROUY NORD ET TROUY BOURG »** pour un montant total HT de **35 981.12 €** tel que ci-après présenté ;

- **SOLLICITE** pour cette opération une subvention **à hauteur de 17 631 €** auprès de Monsieur le président de la Communauté d'Agglomération de Bourges Plus au titre des fonds de concours 2018-2020 ;

- **PRÉCISE** que le montant des travaux a été inscrit au budget 2019 de la commune et sera reporté au BP 2020.

DEPENSES	MONTANT € HT	RECETTES	MONTANT €
TRAVAUX	**33 957,12**		
6 caméras groupe scolaire Trouy nord	8 693,12	**Fonds de concours**	**17 631,00**
14 caméras espaces publics zone sportive et de loisirs Trouy bourg	24 378,30		
Antenne pour caméra salle des fêtes	885,70		
Installation poste de visionnage à la mairie	2 024,00	**Apport ville de Trouy**	**18 350,12**
TOTAL	**35 981,12**		**35 981,12**

Le Maire

Franck BRETEAU

Envoyé en préfecture le 30/06/2020
Reçu en préfecture le 30/06/2020
Affiché le
ID : 018-211802673-20200623-DEL52_2020-DE

DÉPARTEMENT DU CHER
ARRONDISSEMENT DE BOURGES
CANTON DE TROUY

VILLE DE TROUY

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Objet :
MAPA 03-2020 : autorisation à donner au maire pour signer le MAPA

Date de convocation
16 juin 2020

Date d'affichage
29 juin 2020

Nombre de conseillers

En exercice	27
Présents	27
Votants	27

L'an deux mille vingt le mardi 23 juin, le Conseil municipal s'est réuni à dix-huit heures trente à l'Espace Jean-Marie TRUCHOT en séance publique mais avec un effectif limité et adapté à la salle et au respect des mesures barrières liées au covid-19, sous la présidence de Monsieur Franck BRETEAU, Maire.

Étaient présents : Mesdames et Messieurs Franck BRETEAU, Nadine MOREAU, Didier GEORGES, Rachel TANNEUR, Marc SOUDY, Béatrice RATELET, Stéphane DUFLOUX, Nathalie BERNIOT, Gérard SANTOSUOSSO, Caroline GUILLAUME, Didier GUICHARD, Nathalie IMBERT, Olivier MAUPETIT, Chrystelle TEXEIRA, Frédéric JOUBAUD, Anne-Marie FERREIRINHO, Morgan BAJOUE, Cécile FAUVET, Olivier GALOPIN, Alexandra CELLIER, Vincent BRIEND, Eliane NOYAT, Jean-Yves IMBERT, Philippe LE LOUARNE, Adeline TISSERAND, Philippe MOUTAUD, Agnès ROSE DA COSTA.

Lesquels forment la majorité des membres en exercice.

Madame Béatrice RATELET a été nommée secrétaire de la séance.

Vu l'ordonnance N° 2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

Vu le décret N° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

Vu le Code de la Commande Publique en vigueur au 1er avril 2019 dont les parties législative et réglementaire ont été codifiées au journal officiel du 5/12/2018 ;

Vu Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu l'autorisation de programme approuvée par délibération n° 135 du 19/11/2019 prévoyant la réhabilitation de la voirie à Trouy (Bourg et Nord) s'agissant des rues, impasses et quartiers les plus anciens de Trouy tant au nord qu'au bourg ;

Vu le budget général de la commune ;

Vu le programme de réhabilitation de la voirie de Trouy bourg et nord présenté dans le cadre de la DETR 2020 approuvé par délibération du conseil municipal n° 160 du 15/12/2019 ;

Vu la DETR 2020 attribuée à ladite opération par arrêté du Préfet en date du 29/05/2020 pour un montant de 95 600 € sur les tranches ferme et optionnelles à hauteur de 478 000 € HT soit un taux de subvention de 20 % ;

Vu la consultation n° 02-2020 relative à la mission de maîtrise d'œuvre, pour préparer le programme de voirie, attribuée à ICA sise à Saint-Martin d'Auxigny, représentée par Monsieur Nicolas DUPUY ;

Vu le dossier de consultation des entreprises (DCE) établi par le maître d'œuvre susvisé portant sur les travaux de réhabilitation de voirie – programme 2020-2023 ;

Envoyé en préfecture le 30/06/2020
Reçu en préfecture le 30/06/2020
Affiché le
ID : 018-211802673-20200623-DEL52_2020-DE

Vu le montant estimé du marché, supérieur à 214 000 € HT et inférieur à 5 350 000 € HT ;

Considérant que le seuil estimé des travaux relève des marchés à procédure adaptée ;

Vu la consultation référencée N° 03-2020 portant sur **« les travaux de réhabilitation de voirie – programme 2020-2023 »** qui s'est déroulée du 17/04 au 29/05/2020 ;

Vu le calendrier prévisionnel dudit MAPA **;**

Vu les offres reçues, le rapport d'analyse des offres et le rapport de présentation de la consultation référencée MAPA n° 03-2020 ;

Vu la réunion du 18 juin dernier qui s'est tenue en mairie en présence de Monsieur le maire, l'adjoint délégué aux travaux et le maître d'œuvre, ICA représenté par Monsieur Nicolas DUPUY ;

Entendu l'exposé de Monsieur le maire,
Le conseil municipal délibère :

- **PREND ACTE** du dossier de consultation tel que mis en ligne sur la plateforme www.centreofficielles.com, du rapport de présentation du MAPA n° 03-2020 et du calendrier prévisionnel de l'opération tel qu'annexé ;

- **APPROUVE à l'unanimité** le MAPA n° 03-2020 et son attribution à la SAS COLAS CENTRE OUEST (18) pour un montant total de 777 020.74 € HT soit 932 424.89 € TTC se décomposant ainsi qu'il suit :

TRANCHE FERME	**122 959,21**	**147 551,05**
Trottoirs rue et impasse de la pertuisane, réparation chaussée rue de la Rivelaine Trottoirs rue de la saunière		
TRANCHE OPTIONNELLE N° 1	**122 307,22**	**146 768,66**
Trottoirs rue de l'Espingole		
TRANCHE OPTIONNELLE N° 2	**115 444,67**	**138 533,60**
Trottoirs rue et impasse fanal Trottoirs impasse Boris Vian Trottoirs impasse Saunière Espaces vert les Talleries		
TRANCHE OPTIONNELLE N° 3	**66 706,61**	**80 047,93**
Rue des pervenches rue des Iris		
TRANCHE OPTIONNELLE N° 4	**101 286,53**	**121 543,84**
Boulodrome		
TRANCHE OPTIONNELLE N° 5	**248 316,50**	**297 979,80**
Rue de Grandfond et cheminement piétonnier pour école Chemin du Bodivioux Allée des Anémones		
TOTAL	**777 020,74**	**932 424,89**

Envoyé en préfecture le 30/06/2020
Reçu en préfecture le 30/06/2020
Affiché le
ID : 018-211802673-20200623-DEL52_2020-DE

- **AUTORISE** en conséquence Monsieur le maire à signer le Marché en découlant ainsi que toutes pièces s'y rattachant ;

- **PRÉCISE** que les dépenses en découlant sont inscrites au budget de la commune dans le cadre d'une autorisation de programme prévoyant notamment une exécution prévisionnelle calendaire et budgétaire ainsi qu'il suit :
  - 2020 : tranches ferme et optionnelle n° 1
  - 2021 : tranches optionnelles N° 2 et 3
  - 2022/2023 : tranches optionnelles N° 4 et 5

Le Maire

Franck BRETEAU



Envoyé en préfecture le 30/06/2020
Reçu en préfecture le 30/06/2020
Affiché le
ID : 018-211802673-20200623-DEL53_2020-DE

DÉPARTEMENT DU CHER
ARRONDISSEMENT DE BOURGES
CANTON DE TROUY

MAIRIE de TROUY (Cher)

VILLE DE TROUY

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Objet :
Validation des plans de financements prévisionnels d'éclairage public présentés par le SDE 18 inférieurs à 2 000 €

Date de convocation
16 juin 2020

Date d'affichage
29 juin 2020

Nombre de conseillers

En exercice	27
Présents	27
Votants	27

L'an deux mille vingt le mardi 23 juin, le Conseil municipal s'est réuni à dix-huit heures trente à l'Espace Jean-Marie TRUCHOT en séance publique mais avec un effectif limité et adapté à la salle et au respect des mesures barrières liées au covid-19, sous la présidence de Monsieur Franck BRETEAU, Maire.

Étaient présents : Mesdames et Messieurs Franck BRETEAU, Nadine MOREAU, Didier GEORGES, Rachel TANNEUR, Marc SOUDY, Béatrice RATELET, Stéphane DUFLOUX, Nathalie BERNIOT, Gérard SANTOSUOSSO, Caroline GUILLAUME, Didier GUICHARD, Nathalie IMBERT, Olivier MAUPETIT, Chrystelle TEXEIRA, Frédéric JOUBAUD, Anne-Marie FERREIRINHO, Morgan BAJOUE, Cécile FAUVET, Olivier GALOPIN, Alexandra CELLIER, Vincent BRIEND, Eliane NOYAT, Jean-Yves IMBERT, Philippe LE LOUARNE, Adeline TISSERAND, Philippe MOUTAUD, Agnès ROSE DA COSTA.

Lesquels forment la majorité des membres en exercice.

Madame Béatrice RATELET a été nommée secrétaire de la séance.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L. 5212-24 ;

Vu l'arrêté préfectoral du 22 novembre 2016 relatif aux statuts du Syndicat Départemental d'Energie du Cher ;

Vu la délibération de la commune en date du 23/11/2006 transférant au SDE 18 la compétence éclairage public ;

Considérant que la commune de TROUY réalise chaque année des travaux de rénovation de l'éclairage public sur son territoire sur des équipements détectés comme irréparables lors des opérations de maintenance ;

Considérant que la commune est adhérente au Syndicat Départemental d'Energie du Cher (SDE 18) à qui elle a transféré la compétence éclairage public par délibération du 23/11/2006 ;

Considérant que la commune conserve le pouvoir décisionnel sur les travaux à réaliser par le SDE 18 et le choix du matériel ;

Considérant qu'il est nécessaire de réduire les délais d'intervention afin de garantir la sécurité des usagers sur les voies publiques, il y a lieu d'autoriser le maire à signer les plans de financement prévisionnels d'éclairage public présentés par le SDE 18 dans la limite de 2 000 € et des crédits budgétaires disponibles ;

Le montant définitif de la participation financière de la commune sera calculé en fonction du montant réellement acquitté par le SDE 18 ;

Envoyé en préfecture le 30/06/2020
Reçu en préfecture le 30/06/2020
Affiché le
ID : 018-211802673-20200623-DEL53_2020-DE

Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

- **AUTORISE à l'unanimité** Monsieur le maire à signer les plans de financement prévisionnels d'éclairage public présentés par le SDE 18 dans la limite de 2 000 € et des crédits budgétaires disponibles inscrits au budget de la commune, sachant que le montant définitif de la participation financière de la commune sera calculé en fonction du montant réellement acquitté par le SDE 18.

Le Maire

Franck BRETEAU



Envoyé en préfecture le 30/06/2020
Reçu en préfecture le 30/06/2020
Affiché le
ID : 018-211802673-20200623-DEL54_2020-DE

DÉPARTEMENT DU CHER
ARRONDISSEMENT DE BOURGES
CANTON DE TROUY

MAIRIE de TROUY (Cher)

VILLE DE TROUY

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Objet :
Approbation des plans de financements prévisionnels présentés par le SDE 18 rénovation de l'éclairage public suite à une panne rue de l'Espingole, avenue de Saint-Amand, allée du bois de Givray

Date de convocation
16 juin 2020

Date d'affichage
29 juin 2020

Nombre de conseillers

En exercice	27
Présents	27
Votants	27

L'an deux mille vingt le mardi 23 juin, le Conseil municipal s'est réuni à dix-huit heures trente à l'Espace Jean-Marie TRUCHOT en séance publique mais avec un effectif limité et adapté à la salle et au respect des mesures barrières liées au covid-19, sous la présidence de Monsieur Franck BRETEAU, Maire.

Étaient présents : Mesdames et Messieurs Franck BRETEAU, Nadine MOREAU, Didier GEORGES, Rachel TANNEUR, Marc SOUDY, Béatrice RATELET, Stéphane DUFLOUX, Nathalie BERNIOT, Gérard SANTOSUOSSO, Caroline GUILLAUME, Didier GUICHARD, Nathalie IMBERT, Olivier MAUPETIT, Chrystelle TEXEIRA, Frédéric JOUBAUD, Anne-Marie FERREIRINHO, Morgan BAJOUE, Cécile FAUVET, Olivier GALOPIN, Alexandra CELLIER, Vincent BRIEND, Eliane NOYAT, Jean-Yves IMBERT, Philippe LE LOUARNE, Adeline TISSERAND, Philippe MOUTAUD, Agnès ROSE DA COSTA.

Lesquels forment la majorité des membres en exercice.

Madame Béatrice RATELET a été nommée secrétaire de la séance.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L. 5212-26 ;

Vu les statuts du Syndicat Départemental d'Energie du Cher ;

Vu la délibération du 23/11/2006 par laquelle le conseil municipal de TROUY a délégué au SDE la maîtrise d'ouvrage de l'éclairage public ;

Vu les propositions du SDE 18 en date du 20 avril 2020 relatives aux plans de financements prévisionnels correspondant aux contributions financières qui seront demandées à la ville de TROUY pour les travaux de rénovation de l'éclairage public suite à une panne Rue de l'espingole, une panne avenue de saint Amand et une panne allée du bois de Givray ;

Considérant que la commune conserve le pouvoir décisionnel sur les travaux à réaliser par le SDE 18 et le choix du matériel, il y a lieu d'autoriser le maire à signer les plans de financement prévisionnels présentés par le SDE 18 ;

Envoyé en préfecture le 30/06/2020
Reçu en préfecture le 30/06/2020
Affiché le
ID : 018-211802673-20200623-DEL54_2020-DE

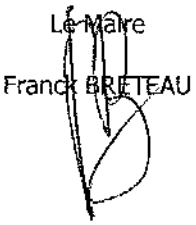
Le montage financier des travaux est estimé de la façon suivante :

LIBELLE TRAVAUX	TOTAL HT	MONTANT HT PRIS EN CHARGE PAR LE SDE 18	PARTICIPATION HT DE LA COLLECTIVITE
ECLAIRAGE PUBLIC Rénovation EP suite panne rue de l'Espingole (AT 0474 et 0475)	**2 172.50**	**1 086.50**	**1 086.50**
ECLAIRAGE PUBLIC Rénovation EP suite panne av de St Amand (AU 0705)	**506.00**	**253.00**	**253.00**
ECLAIRAGE PUBLIC Rénovation EP suite panne allée du bois de Givray (BG 764.1 Et 764.2)	**988.00**	**494.00**	**494.00**

Le conseil municipal délibère :

- **APPROUVE à l'unanimité** le montage financier tel que défini ci-dessus ;
- **AUTORISE** Monsieur le maire à signer les plans de financements prévisionnels proposés par le SDE 18 tels qu'annexés à la présente délibération ;
- **INSCRIT** les crédits afférents au Budget de la commune (pour partie en subvention d'équipement au chapitre 204), sachant que le montant définitif de la participation financière de la Commune sera calculé en fonction du montant réellement acquitté par le SDE 18.

Le Maire
Franck BRETEAU



Envoyé en préfecture le 30/06/2020
Reçu en préfecture le 30/06/2020
Affiché le
ID : 018-211802673-20200623-DEL55_2020-DE

DÉPARTEMENT DU CHER
ARRONDISSEMENT DE BOURGES
CANTON DE TROUY

MAIRIE de TROUY (Cher)

VILLE DE TROUY

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Objet :
Approbation des plans de financements prévisionnels présentés par le SDE 18 rénovation de l'éclairage public suite rue de la Pertuisane

Date de convocation
16 juin 2020

Date d'affichage
29 juin 2020

Nombre de conseillers

En exercice	27
Présents	27
Votants	27

L'an deux mille vingt le mardi 23 juin, le Conseil municipal s'est réuni à dix-huit heures trente à l'Espace Jean-Marie TRUCHOT en séance publique mais avec un effectif limité et adapté à la salle et au respect des mesures barrières liées au covid-19, sous la présidence de Monsieur Franck BRETEAU, Maire.

Étaient présents : Mesdames et Messieurs Franck BRETEAU, Nadine MOREAU, Didier GEORGES, Rachel TANNEUR, Marc SOUDY, Béatrice RATELET, Stéphane DUFLOUX, Nathalie BERNIOT, Gérard SANTOSUOSSO, Caroline GUILLAUME, Didier GUICHARD, Nathalie IMBERT, Olivier MAUPETIT, Chrystelle TEXEIRA, Frédéric JOUBAUD, Anne-Marie FERREIRINHO, Morgan BAJOUE, Cécile FAUVET, Olivier GALOPIN, Alexandra CELLIER, Vincent BRIEND, Eliane NOYAT, Jean-Yves IMBERT, Philippe LE LOUARNE, Adeline TISSERAND, Philippe MOUTAUD, Agnès ROSE DA COSTA.

Lesquels forment la majorité des membres en exercice.

Madame Béatrice RATELET a été nommée secrétaire de la séance.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L. 5212-26 ;

Vu les statuts du Syndicat Départemental d'Energie du Cher ;

Vu la délibération du 23/11/2006 par laquelle le conseil municipal de TROUY a délégué au SDE la maîtrise d'ouvrage de l'éclairage public ;

Vu la proposition du SDE 18 en date du 21 avril 2020 relative aux plans de financements prévisionnels correspondant aux contributions financières qui seront demandées à la ville de TROUY pour les travaux de rénovation de l'éclairage public rue de la Pertuisane ;

Considérant que la commune conserve le pouvoir décisionnel sur les travaux à réaliser par le SDE 18 et le choix du matériel, il y a lieu d'autoriser le maire à signer :

- Les plans de financement prévisionnels présentés par le SDE 18 ;

Le montage financier des travaux est estimé de la façon suivante :

LIBELLE TRAVAUX	TOTAL HT	MONTANT HT PRIS EN CHARGE PAR LE SDE 18	PARTICIPATION HT DE LA COLLECTIVITE
ECLAIRAGE PUBLIC Rénovation EP Rue de la pertuisane (AS 0451)	**1531.60**	**765.80**	**765.80**

Envoyé en préfecture le 30/06/2020
Reçu en préfecture le 30/06/2020
Affiché le
ID : 018-211802673-20200623-DEL55_2020-DE

Le conseil municipal délibère :

- **APPROUVE à l'unanimité** le montage financier tel que défini ci-dessus ;

- **AUTORISE** Monsieur le maire à signer les plans de financements prévisionnels proposés par le SDE 18 tels qu'annexés à la présente délibération ;

- **INSCRIT** les crédits afférents au Budget de la commune (pour partie en subvention d'équipement au chapitre 204), sachant que le montant définitif de la participation financière de la Commune sera calculé en fonction du montant réellement acquitté par le SDE 18.

Le Maire

Franck BRETEAU



Envoyé en préfecture le 30/06/2020
Reçu en préfecture le 30/06/2020
Affiché le
ID : 018-211802673-20200623-DEL56_2020-DE

DÉPARTEMENT DU CHER
ARRONDISSEMENT DE BOURGES
CANTON DE TROUY

MAIRIE de TROUY (Cher)

VILLE DE TROUY

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Objet :
Approbation des plans de financements prévisionnels présentés par le SDE 18 rénovation de l'éclairage public suite à une panne rues de l'Espingole et de la Pertuisane

Date de convocation
16 juin 2020

Date d'affichage
29 juin 2020

Nombre de conseillers

En exercice	27
Présents	27
Votants	27

L'an deux mille vingt le mardi 23 juin, le Conseil municipal s'est réuni à dix-huit heures trente à l'Espace Jean-Marie TRUCHOT en séance publique mais avec un effectif limité et adapté à la salle et au respect des mesures barrières liées au covid-19, sous la présidence de Monsieur Franck BRETEAU, Maire.

Étaient présents : Mesdames et Messieurs Franck BRETEAU, Nadine MOREAU, Didier GEORGES, Rachel TANNEUR, Marc SOUDY, Béatrice RATELET, Stéphane DUFLOUX, Nathalie BERNIOT, Gérard SANTOSUOSSO, Caroline GUILLAUME, Didier GUICHARD, Nathalie IMBERT, Olivier MAUPETIT, Chrystelle TEXEIRA, Frédéric JOUBAUD, Anne-Marie FERREIRINHO, Morgan BAJOUE, Cécile FAUVET, Olivier GALOPIN, Alexandra CELLIER, Vincent BRIEND, Eliane NOYAT, Jean-Yves IMBERT, Philippe LE LOUARNE, Adeline TISSERAND, Philippe MOUTAUD, Agnès ROSE DA COSTA.

Lesquels forment la majorité des membres en exercice.

Madame Béatrice RATELET a été nommée secrétaire de la séance.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L. 5212-26 ;

Vu les statuts du Syndicat Départemental d'Energie du Cher ;

Vu la délibération du 23/11/2006 par laquelle le conseil municipal de TROUY a délégué au SDE la maîtrise d'ouvrage de l'éclairage public ;

Vu les propositions du SDE 18 en date du 31 mars 2020 relatives aux plans de financements prévisionnels correspondant aux contributions financières qui seront demandées à la ville de TROUY pour les travaux de rénovation de l'éclairage public suite à une panne rue de l'Espingole et une panne rue de la Pertuisane ;

Considérant que la commune conserve le pouvoir décisionnel sur les travaux à réaliser par le SDE 18 et le choix du matériel, il y a lieu d'autoriser le maire à signer :

- Les plans de financement prévisionnels présentés par le SDE 18 ;

Envoyé en préfecture le 30/06/2020
Reçu en préfecture le 30/06/2020
Affiché le
ID : 018-211802673-20200623-DEL56_2020-DE

Le montage financier des travaux est estimé de la façon suivante :

LIBELLE TRAVAUX	TOTAL HT	MONTANT HT PRIS EN CHARGE PAR LE SDE 18	PARTICIPATION HT DE LA COLLECTIVITE
ECLAIRAGE PUBLIC Rénovation EP suite panne rue de l'Espingole (AE 0494 et 0497)	**1 200.40**	**600.20**	**600.20**
ECLAIRAGE PUBLIC Rénovation EP suite panne rue de la Pertuisane (AR 0427 et AS 0445)	**1 200.40**	**600.20**	**600.20**

Le conseil municipal délibère :

- **APPROUVE à l'unanimité** le montage financier tel que défini ci-dessus ;
- **AUTORISE** Monsieur le maire à signer les plans de financements prévisionnels proposés par le SDE 18 tels qu'annexés à la présente délibération ;
- **INSCRIT** les crédits afférents au Budget de la commune (pour partie en subvention d'équipement au chapitre 204), sachant que le montant définitif de la participation financière de la Commune sera calculé en fonction du montant réellement acquitté par le SDE 18.

Le Maire

Franck BRETEAU

Envoyé en préfecture le 30/06/2020
Reçu en préfecture le 30/06/2020
Affiché le
ID : 018-211802673-20200623-DEL57_2020-DE

DÉPARTEMENT DU CHER
ARRONDISSEMENT DE BOURGES
CANTON DE TROUY

VILLE DE TROUY

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Objet :
Rémunération des animateurs saisonniers

Date de convocation
16 juin 2020

Date d'affichage
29 juin 2020

Nombre de conseillers

En exercice	27
Présents	27
Votants	27

L'an deux mille vingt le mardi 23 juin, le Conseil municipal s'est réuni à dix-huit heures trente à l'Espace Jean-Marie TRUCHOT en séance publique mais avec un effectif limité et adapté à la salle et au respect des mesures barrières liées au covid-19, sous la présidence de Monsieur Franck BRETEAU, Maire.

Étaient présents : Mesdames et Messieurs Franck BRETEAU, Nadine MOREAU, Didier GEORGES, Rachel TANNEUR, Marc SOUDY, Béatrice RATELET, Stéphane DUFLOUX, Nathalie BERNIOT, Gérard SANTOSUOSSO, Caroline GUILLAUME, Didier GUICHARD, Nathalie IMBERT, Olivier MAUPETIT, Chrystelle TEXEIRA, Frédéric JOUBAUD, Anne-Marie FERREIRINHO, Morgan BAJOUE, Cécile FAUVET, Olivier GALOPIN, Alexandra CELLIER, Vincent BRIEND, Eliane NOYAT, Jean-Yves IMBERT, Philippe LE LOUARNE, Adeline TISSERAND, Philippe MOUTAUD, Agnès ROSE DA COSTA.

Lesquels forment la majorité des membres en exercice.

Madame Béatrice RATELET a été nommée secrétaire de la séance.

Vu la délibération du 13 décembre 2002 fixant le montant des vacations concernant la rémunération des animateurs, vacataires affectés temporairement à l'encadrement des activités du centre de loisirs durant les séjours de vacances organisés par le service enfance municipal de TROUY ;

Vu la délibération du 25 mars 2003 motivant le maintien des vacations pour ces animateurs.

Monsieur le maire propose de fixer le montant des vacations concernant l'encadrement temporaire des activités du service enfance municipal de TROUY pour les séjours 2020-2021 ainsi qu'il suit :

- ⇨ **Animateur diplômé BAFA ou CAP petite enfance responsable de groupe : une vacation de 63,46 € par jour travaillé (congés payés compris),**
- ⇨ **Animateur diplômé BAFA ou CAP petite enfance : une vacation de 57,15 € par jour travaillé (congés payés compris),**
- ⇨ **Animateur stagiaire BAFA : une vacation de 50,85 € par jour travaillé (congés payés compris),**
- ⇨ **Vacation nuit camping : 64,09 € par nuit**
- ⇨ **Vacation veillée : 32,57 € par veillée**

Après en avoir pris connaissance, le conseil délibère :

- **APPROUVE à l'unanimité** le montant des vacations telles que susvisées.

Le Maire
Franck BRETEAU

N° DEL57_2020